

Avertissement

[Patrick SOULIER] > Editorial [1er janvier 2005]

L'Union départementale CGT d'Ille-et-Vilaine m'a délégué auprès du Codespar pour manifester sa présence dans cette instance.

Formé de quatre collègues (élus, entreprises, salariés, associations), le Codespar attribue trente sièges aux salariés dont huit à la CGT. Mais l'absence de moyens syndicaux ne permet pas aux salariés de participer pleinement - [1]

La représentation CGT auprès des conseils de développement doit reposer sur une activité territoriale interne qui implique tous les syndicats du département. L'Union départementale a décidé [2] de créer un collectif pour cette activité. Le prochain congrès de l'Union départementale va permettre l'appropriation de cette décision par les différentes structures du département - d'où l'importance accordée à l'attribution de moyens syndicaux pour la participation aux conseil de développement.

Le présent journal consigne mon activité au Codespar. Il n'engage que moi. Les réflexions, les décisions de la CGT sont diffusées dans la presse CGT.

Patrick SOULIER

[1] réunion du collège des salariés, bureau du 22 juin 2005.

[2] CE du 11 janvier 2005

Le nouveau statut du travail salarié

[Patrick SOULIER] > Démarche > Proposer [15 mars 2005]

Nos politiques se sont saisis de la sécurité sociale professionnelle comme un gage de prise en compte des préoccupations des citoyens. Les salariés représentent 85% de la population active parmi laquelle 10% des individus sont au chômage et % ont un statut précaire. Combien de cadres sont poussés à monter leur affaire sur un modèle économique bâclé par des services d'esseimage de grands groupes, combien de salariés partent pour l'aventure faute de trouver un emploi et doivent accepter un revenu inférieur au SMIC et tuer leur vie privée pour perfuser leur entreprise ?

Les salariés, comme les vrais entrepreneurs qui ont élaboré un vrai modèle économique pour leur entreprise ont le même intérêt à sa pérennité. Ce vrai modèle économique intègre de vrais salaires assurant aux salariés un vrai développement de carrière. On ne peut dire qu'on est tous dans le même bateau et pousser les plus faibles à la mer dès la première difficulté ! Le capitalisme sans projet agresse salariés et entrepreneurs et plonge travailleurs contre propriétaires dans une lutte des classes de plus en plus dure.

La CGT met en débat un nouveau statut du travail salarié [1] pour gagner de nouvelles avancées sociales répondant aux besoins et aux aspirations des salariés, pour inciter chacune et chacun à faire bouger le monde, pour donner plus de force à l'action syndicale et rendre les luttes plus solidaires, pour construire de nouvelles relations de travail.

Un nouveau statut du travail salarié, c'est une proposition à construire ensemble, à faire évoluer au rythme des luttes, des négociations et des acquis.

Agir pour un nouveau statut du travail salarié et plein emploi - Contre les attaques que subissent convention collectives et stauts, contre la généralisation de l'externalisation, de la filialisation et de la sous-traitance, contre le développement de la précarisation et la multiplication des contrats atypiques bénéficiant d'exonérations et d'aides publiques, la CGT propose de :

- ▶ valoriser la place du travail salarié,
- ▶ favoriser les solidarités et les convergences d'intérêts et de luttes,
- ▶ de travailler à garantir à chacune et chacun un emploi stable et à plein temps.

Libérer le salarié de la tutelle patronale - Contre le poids du lien de subordination vis-à-vis de

l'employeur, contre la perte des droits du salariés à la rupture du contrat de travail, contre l'inégalité des droits tenant au type d'entreprise, sa taille et la convention collective, la CGT propose de :

- ▶ garantir des droits liés à la personne au plan interprofessionnel et opposables à tout employeur,
- ▶ assurer la poursuite et la progression des droits du salariés (salaire, ancienneté, qualification, etc.) même en cas de rupture de contrat de travail, de changement d'entreprise ou de branche,
- ▶ asseoir les garanties collectives sur un socle commun à toutes les branches.

Proposer une sécurité sociale professionnelle - Contre la précarisation générée par la rupture du contrat de travail justifiée ou abusive, contre la régression du niveau de poste et de rémunération à laquelle sont contraints les privés d'emploi, contre l'interruption des carrières à chaque changement d'employeur, la CGT propose de :

- ▶ assurer un droit à l'emploi, à la progression professionnelle et salariale, à la formation continue, à la protection sociale et à la retraite de la sortie de l'école à la fin de la vie active,
- ▶ maintenir le contrat de travail de la suppression d'emploi individuelle comme collective jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi de niveau de qualification et de salaire au moins égal, chaque entreprise de la branche ou du bassin d'emploi étant mise à contribution,
- ▶ imposer le respect des droits antérieurs (ancienneté, salaire, qualification, formation, protection sociale, etc.) à tout nouvel employeur, la mobilité devant être un droit des salariés et non une obligation traumatisante pour la vie privée.

Promouvoir les solidarités et les convergences d'intérêts entre salariés - Contre les injustices créées entre les salariés par les statuts qui leur sont imposés selon qu'ils dépendent de la maison mère ou d'une sous-traitante, selon qu'ils sont intérimaires, en contrat temporaire ou stable, contre les inégalités qui se creusent entre hommes et femmes, sur la formation continue réservée à ceux qui sont le mieux formé, sur la réduction du temps de travail qui dépend de la taille de l'entreprise, sur le droit à la santé sur le droit syndical, la CGT propose de :

- ▶ faire grandir des revendications communes à tous les salariés d'un même site, quelque soit leur employeur sur l'hygiène et la sécurité, les conditions de travail, l'accès aux infrastructures (parkings, vestiaires, restauration collective, etc.), mais aussi sur les salaires, les grilles de classifications, les déroulements de carrière,
- ▶ mette en place des garanties interprofessionnelles reconnaissant des droits individuels plus facilement connus, mieux défendus et mieux respectés et dissuadant les entreprises de faire supporter aux salariés les dégâts de la concurrence et les choix de gestion.

Assurer des droits pour chaque salarié tout au long de la vie professionnelle - Contre l'insécurité sociale, contre la précarité, la flexibilité, les inégalités et les discriminations, la CGT propose un ensemble de droits individuels garantis à tous les salariés sans discrimination :

- ▶ droit à l'emploi au travers d'un contrat à plein temps et à durée indéterminée sur un emploi statutaire,
- ▶ droit à la formation assurant à chaque salarié au moins 10% de son temps de travail pour la formation professionnelle de son choix payée et considérée comme du temps de travail,
- ▶ droit à une carrière assurant à chaque salarié un salaire conforme aux besoins et à la qualification et un déroulement de carrière qui double au moins son salaire d'entrée en arrivant à la retraite, même en cas de changement d'employeur,
- ▶ droit à une sécurité sociale professionnelle qui prolonge le contrat de travail en cas de fermeture d'entreprise ou de suppression d'emploi jusqu'à l'acceptation par le salarié d'un emploi qui soit au moins du même niveau de qualification et de salaire,
- ▶ droit à la vie privée qui offre aux salariés la maîtrise de leurs horaires de travail, le travail de nuit, en jour férié et en poste devant être limités,
- ▶ droit à la santé offrant une couverture universelle à 100%, une prévention efficace de tous les risques afférents au travail et le bien-être au travail,
- ▶ droit à la retraite garantissant un minimum de 75% du salaire brut à 60 ans prenant en compte les années d'études après 18 ans comme l'apprentissage dès 16 ans ainsi que les périodes de travail, de formation et de recherche d'emploi,
- ▶ droit à la reconnaissance donnant à tout salarié la possibilité de s'informer, de connaître la situation de l'entreprise, de se réunir, de débattre, d'exprimer son opinion et d'être écouté, de proposer et de contester,
- ▶ droit à la démocratie sociale qui nécessite l'accord syndical représentant la majorité des salariés dans les élections professionnelles.

[1] La CGT et le nouveau statut du travail salarié... **Voir**.

Bureau du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [11 mars 2005]

La première séance du nouveau bureau du Codespar a porté sur les questions pratiques de réorganisation dues au renouvellement des instances (bilan de l'AG, planning, organisation des commissions) et sur la suite à donner aux propositions d'implication du Codespar au projet d'agglomération de Rennes-Métropole baptisé "Agenda 21" :

- ▶ **rapport de Philippe TOURTELIER** présenté à la Commission Prospective, Aménagement du

territoire, Environnement, Maîtrise Foncière de Rennes-Métropole, (la présentation)

► [lettre d'Edmond HERVE et Philippe TOURTELIER au Codespar](#).

Gwenaëlle HAMON a fait un état d'avancement des projets "Maisons de l'emploi" de Brocéliande et de Rennes.

Le compte-rendu de la séance : [Voir](#).

Un Collectif Territoires à l'Union départementale CGT d'Ille-et-Vilaine

[Patrick SOULIER] > [Démarche](#) > [Mobiliser](#) [11 janvier 2005]

Après la [présentation de l'activité du Codespar](#) et une discussion sur la pertinence d'une activité Territoires pour la CGT sur le département, la CE du 11 janvier 2005 a voté la création d'un collectif ayant pour but de :

- construire la stratégie territoriale de l'union départementale,
- animer les représentations syndicales auprès des conseils de développement des pays du département et
- participer à l'activité territoriale du comité régional.

CODESPAR : CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS ET DE L'AGGLOMERATION RENNAISE :

Une présence CGT pour porter les revendications et les propositions de la CGT.

Patrick SOULIER, représentant CGT au CODESPAR a présenté l'institution à la CE de l'UD, le rôle et la place de la CGT, à partir des analyses et propositions de la CGT, et en lien avec les structures de la CGT, syndicats, secteurs professionnels, UL, UD.

Des interventions sont possibles en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de formation professionnelle, d'emploi : Afin d'alimenter la réflexion de nos représentants, d'assurer une participation CGT, la CE a décidé la mise en place d'un collectif « territoires » et la rencontre avec les syndicats sur cette question.

Décision de la Commission exécutive de l'Union départementale CGT d'Ille-et-Vilaine

Commission emploi/formation du Codespar

[Patrick SOULIER] > [Démarche](#) > [Ecouter](#) [1er février 2005]

Les métiers du BTP (Rennes-Métropole) - Il s'agit d'une étude menée par Rennes-Métropole pour évaluer la faisabilité du développement nécessaire à l'accueil des nouveaux habitants attendus dans les années qui viennent, les fameux 60 000.

Le compte-rendu de la séance : [Voir](#).

La coopération territoriale : un outil de développement pour la Bretagne

[Patrick SOULIER] > [Démarche](#) > [Ecouter](#) [13 mars 2005]

Le rapport du CESR arrive à point nommé pour nourrir la réflexion de la Région Bretagne sur l'élaboration d'un "nouveau contrat pour la Bretagne" et de sa nouvelle politique territoriale, et constituera sans doute, une source de données pour l'élaboration du prochain Contrat de Plan Etat-Région.

Cette étude s'appuie sur une enquête exhaustive et originale menée auprès des maires de Bretagne (20% de taux de réponse). Après avoir montré que la coopération territoriale en Bretagne relève d'une tradition ancienne, l'étude analyse les pratiques de coopération en Bretagne en tentant d'établir un état des lieux, puis en dressant un diagnostic de ces coopérations : état d'avancement, objectifs, véritable degré d'intégration, ainsi que leur évolution dans le temps. Enfin, l'étude montre comment la coopération est réellement au service du développement de la Bretagne et si "l'offre de coopération" est adaptée aux attentes et besoins de la population.

Les services publics à l'Assemblée nationale

[Patrick SOULIER] > [Démarche](#) > [Ecouter](#) [23 mars 2005]

Le député communiste Daniel PAUL a rédigé un **rapport** à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire sur la proposition de résolution n°2121 tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'ouverture à la concurrence des services publics dans les secteurs de l'énergie, des postes et télécommunications et des transports ferroviaires.

Les débats ont eu lieu **le 17 mars** et **le 23 mars** à l'Assemblée nationale qui a rejeté la proposition.

Services de proximité

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [23 mars 2005]

L'étude sur les services de proximité réalisée par un stagiaire de l'Audiar sur cinq communes de la communauté de commune du Val d'Ille du Pays de Rennes a été présentée.

L'étude mobilité et transports avait été présentée lors d'une précédente réunion de la commission.

Pérennité de la commission TIC du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Mobiliser [29 mars 2005]

Les élus de Rennes-Métropole militent pour la suppression de la Commission TIC du Codespar et l'intégration de ses membres au sein des groupes de travail de l'Agenda 21 (projet d'agglomération). Mais le Codespar, en permettant la confrontation d'idées entre les corps constitués, apporte aux élus-décideurs et aux citoyens-censeurs les éléments de construction pertinente de la société à moyen et long terme au bénéfice des femmes et des hommes d'aujourd'hui et de demain.

Le courrier ci-joint a été envoyé ce jour au bureau de Codespar et à la commission TIC militant pour la poursuite de l'activité au sein d'une commission Codespar.

De : Patrick SOULIER
A : bureau Codespar ; Commission TIC Codespar
Copie : CGT 35
Date : 29 mars 2005 17:16
Objet : [Codespar] TIC

Le prochain bureau doit statuer sur l'avenir de la Commission TIC.

La dernière fois que le Codespar a traité de la question de la Commission TIC, c'était à un bureau de l'ancienne mandature où les élus - si j'ai bien compris - ont milité pour sa disparition, les membres du Codespar qui le souhaitaient étant invités à participer à l'activité des groupes de travail conduits par Rennes-Métropole dans le cadre de son Agenda 21.

Sans projet volontariste pour un usage public et citoyen, le développement de l'usage des TIC sera mercantile, segmenté et ciblé sur les populations les plus profitables. Le Codespar doit jouer son rôle propre par rapport au développement de l'usage. Les élus ont la légitimité pour décider. Mais le Codespar, en permettant la confrontation d'idées entre les corps constitués, apporte aux élus-décideurs et aux citoyens-censeurs les éléments de construction pertinente de la société à moyen et long terme au bénéfice des femmes et des hommes d'aujourd'hui et de demain.

Je vois deux dossiers à traiter sur le thème des TIC : 1 - Le développement de l'usage public - Le projet le plus ambitieux en la matière est celui des **ENT**[1] du ministère de l'éducation nationale qui cible un tiers de la population. Son développement implique forcément les collectivités territoriales (Conseil régional pour les lycées et Conseil général pour les collèges) qui ont leur propre besoin en la matière, mais qu'elles traitent sans la même ambition. 2 - L'évaluation des politiques mises en oeuvre - La question du modèle économique des réseaux territoriaux a fait l'objet d'une conférence de la **FING**[2] en 2004. C'est une question essentielle puis qu'elle détermine le poids des carences du marché sur les finances publiques - financer par l'impôt ce que laisse le marché !

Je milite donc pour que l'activité de la commission se poursuive et je propose ma pleine contribution à son animation.

► Notes

[1] ENT = Environnement Numérique de Travail
 [2] FING = Fondation Internet Nouvelle Génération

Patrick SOULIER

Ambition des projets et simplification des usages

[Patrick SOULIER] > Démarche > Proposer [30 mars 2005]

Le **ministère de l'Éducation nationale** a publié, en janvier 2005, un **appel à commentaire** sur son projet d'environnement numérique de travail (**ENT**) qui cible un tiers de la population du pays pour mobiliser les acteurs de ses missions (élèves, enseignants, agents administratifs et techniques, parents, partenaires, etc.).

Entreprise de rationalisation informatique consistant à mutualiser un socle de services individuels et d'administration des rôles et des droits des personnes, le projet vise à simplifier l'usage de l'individu en unifiant son environnement de travail, quelque soit le service applicatif. En particulier, l'individu n'a qu'un identifiant et qu'un mot de passe pour tous les services applicatifs qu'il utilise.

Mais l'Éducation nationale n'est pas le seul environnement de l'individu et, sollicités par les services des différentes institutions dont il est acteur, l'utilisateur doit supporter une grande complexité d'usage avec autant de calendriers, d'agenda et, encore une fois, d'identifiants et de mots de passe.



Ma réponse à l'appel à commentaire consiste à séparer les fonctions individuelles (identification, authentification, calendrier, agenda, stockage privé, communication, etc.) et les fonctions d'administration (annuaire de l'institution, rôles et droits, etc.) de l'ENT. Chaque individu aurait alors un environnement numérique individuel (ENI) mobilisable par les ENT des différentes institutions au travers d'une interface normalisée.

L'individu serait libre de choisir l'opérateur auprès duquel il hébergerait son ENI. Grâce à une interface normalisée, les institutions pourraient offrir à l'utilisateur les services auxquels lui donne droit le rôle qu'il joue en leur sein.

La mutualisation des fonctions individuelles des services entre les institutions accentuerait l'allègement financier que ces institutions doivent supporter. La mobilisation des acteurs serait améliorée par une intégration dans l'environnement de la personne et celle-ci verrait son usage simplifié par l'unicité d'accès et d'identification.

Les services publics et les politiques affichent une forte volonté de développement des usages. Le ministère de l'Éducation nationale met en œuvre un projet ambitieux. Conseils régionaux et généraux seront impliqués dans cette mise en œuvre pour les lycées et les collèges. Pour les écoles, la mise en place est envisagée par groupement et devrait donc impliquer des groupements de communes.

L'ambition du ministère de l'Éducation nationale doit mobiliser celle des collectivités territoriales.

E-éduquons l'e-citoyen !

[Patrick SOULIER] > Démarche > Proposer [7 avril 2005]

En ces temps de croissance rapide des impacts des TIC sur la vie de nos concitoyens, il importe de développer l'e-sens critique de l'e-citoyen.

Ayant bénéficié d'un simple e-enseignement informatique, l'e-citoyen sortirait d'un e-vote avec le sentiment d'avoir fait son devoir alors qu'un e-citoyen bien e-éduqué sortirait de son e-soloir en ce demandant comment il peut s'assurer que son choix a bien été enregistré.

De la même manière que la fin de l'esclavage est venue avec l'éducation, le manque d'e-éducation pourrait voir surgir un e-sclavagisme moderne.

Pris dans le feu de l'action, les élus sont peut-être plus sensible au développement des usages qu'à leur impact sur la société. C'est le rôle que peut se donner une commission TIC bénéficiant de la diversité des points de vue de ses membres.


Bureau du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [12 avril 2005]

Les points les plus importants de la séance ont porté sur la note produite par la commission temps sociaux sur les services de proximité, le développement que donne la région à sa réflexion stratégique territoriale partagée, la pérennité de la commission TIC et la création d'une commission prospective.

Le compte-rendu de la dernière séance a été adopté après quelques remarques.

Services de proximité

 La note constitue un rapport d'étape sur les enjeux d'accès hors aspect financier sur un champ limité des services de proximité, ne couvrant ni **la question de l'économie sociale et solidaire dans laquelle la CGT affirme la nécessité d'une intervention syndicale** ni la question des services à la personnes.

Le document est adopté avec un accompagnement précisant ses limites.

Stratégie territoriale de la Région

Les premières Assises des territoires tenues à Morlaix le 27 novembre 2004 ont affirmé une nouvelle ambition collective pour la Bretagne, partagée et collective à laquelle chaque territoire doit contribuer.

Pour "permettre à chaque territoire de trouver toute sa place dans le développement régional en valorisant les "vocations territoriales" diverses comme constitutives du projet régional et de son unité", la Région souhaite améliorer le cadre contractuel qui la lie aux Pays.

Les Pays, à partir de leur charte de développement, doivent :

- ▶ s'interroger sur la pertinence des choix réalisés,
- ▶ prendre en compte les évolutions des réalités économiques, sociales et environnementales et
- ▶ approfondir leur réflexion sur leurs "vocations territoriales". Pour guider la réflexion, la Région propose plusieurs questions.

Le Codespar s'exprimera sur les thèmes qu'il a particulièrement traité et sur la réponse du Pays.

Commission TIC

Le consensus qui s'est dégagé de la discussion confirme l'arrêt de la commission. Je déplore qu'après cet arrêt, le seul projet TIC sur le territoire sera celui de réseau territorial de Rennes-Métropole contre lequel nous militons : nous n'avons aucune information sur le modèle économique de son développement et de son exploitation.

Le bureau entendra Martial Gabillard sur le sujet.

Commission prospective territoriale

"Explorer les potentialités de coopération inter-territoriale permettant de positionner Rennes et la Bretagne à la hauteur des enjeux européens et d'exprimer la volonté du Pays de Rennes de s'ouvrir aux Pays voisins."

A la suite d'un entretien avec Alain Even qui complètera , une note d'orientation sera proposée au prochain bureau (18 mai) avant la mise en place de la commission programmée le 31 mai.

Il s'agit de s'appuyer sur les ressources de prospective de la région (Audiard, CESR, etc.) dans une démarche plus transversale.

Commentaires

Seul un élu était présent, Alain Yvergniaux, qui a apporté l'essentiel des remarques sur la note "Services de proximité". Il n'a pu bien sûr répondre aux questions sur le modèle économique et l'objectif de l'action de Rennes-Métropole en matière de réseaux territoriaux qui concernent Martial Gabillard.

La commission "Prospective territoriale" est le lieu où peut être portée la question du développement de l'usage des TIC. Depuis le dernier congrès confédéral, il s'agit d'un axe de développement de la CGT pour l'information des salariés, la formation des syndiqués, la participation des militants, la syndicalisation et le développement des collectifs militants. La

construction d'un rapport de force déplaçant de l'équipement au développement de l'usage le centre de gravité de l'action publique du territoire en matière de TIC.

Le représentant de la FSU - René Tregaro - a suggéré une entrevue sur le sujet. Ma première réponse a été positif - c'est tout à fait dans la démarche de la construction d'un syndicalisme rassemblé de la CGT. Il faut par contre préparer cet éventuel entretien avec les syndicats du secteur de l'éducation.

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

Subvention aux syndicats

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [4 avril 2005] Par leur participation au Codespar, les syndicats contribuent au développement économique et social du pays et de l'agglomération de Rennes. L'attribution de moyens est maintenant possible. Plus rien ne s'y oppose.

Lu dans Liaisons sociales

« Un conseil municipal peut subventionner les syndicats »

Un arrêt du Conseil d'État du 4 avril 2005 dessine une évolution de jurisprudence en matière de financement des organisations syndicales par les communes. Les dispositions de l'article L. 411-11 du Code du travail « ne font pas obstacle, décide le Conseil d'État, à ce que les unions locales de ces organisations participent dans les communes à des actions contribuant au développement économique ou social local. » Et la Haute juridiction administrative d'en déduire que « les communes et leurs groupements peuvent accorder des subventions à des organisations syndicales en vue de la réalisation d'actions de cette nature ».

Conseil d'Administration du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [10 juin 2005]

Agenda 21 de Rennes -Métropole et projet de réponse du Pays de Rennes au questionnaire du Conseil régional sont au programme de ce Conseil d'Administration.

Agenda 21 de Rennes-Métropole

Rennes-Métropole fixe deux volets à son agenda 21 :

- ▶ *Mobilisation autour du développement durable* - L'agenda 21 de Rennes-Métropole doit mobiliser ses agents aux pratiques respectant les valeurs du développement durable, repérer et faire connaître les initiatives des communes et sensibiliser les citoyens au développement durable.
- ▶ *Renouvellement du projet de Rennes-Métropole* - Ce projet devra intégrer les chantiers déjà ouverts (PLH, PDU, SCOT), être partagé avec les communes et les citoyens et traduire de manière opérationnelle le développement durable.



Les groupes de travail [1] - un élu et un service en sont responsable - doivent formuler des orientations et une liste d'opérations concrètes à financer d'ici mi-2006.

Le comité de pilotage de l'Agenda 21 a souligné le rôle essentiel du Codespar, notamment pour la démocratie participative. Le bureau du Codespar répond favorablement à la sollicitation et consacra en juillet un séminaire à cette question. Je soutiens cette réponse.

Rennes-Métropole a mis en place les outils nécessaires au développement d'une appropriation la plus universelle des valeurs du développement durable. Et le Codespar va accompagner ce travail.

Mes commentaires sur le point du groupe TIC

La dénomination de "réseaux câblés" du groupe de travail TIC n'est pas bon signe ! Qu'est-ce qu'un développement durable des TIC ?

Le groupe de travail se fixe pour objectif de redonner à Rennes une image de ville pionnière dans

le domaine des TIC. Cet objectif suffit-il à caractériser durable le développement des TIC conduit par la métropole ?

Bien sûr, une image positive de Rennes-Métropole va rendre durable l'attractivité du territoire. En ce sens, il est possible de contribuer au développement durable tout en faisant des TIC jetables.

Le développement d'applications qui favorisent un développement durable de l'habitat, des transports, de la culture, etc. contribue aussi au développement durable du territoire. Mais, la aussi, est-ce que cela suffit à caractériser ce développement des TIC de durable ? Suffit-il de développer des applications utiles, qui favorisent la citoyenneté et la ville durable pour faire des TIC durables ?


Le projet du Ministère de l'éducation nationale (MEN) - http://tice.education.fr/educnet/services/bureau_virtuel "l'environnement numérique de travail (ENT dénommé bureau virtuel aujourd'hui) - de mutualisation des fonctions communes (le socle) aux services applicatifs (vie scolaire, communication parents-enseignants, etc.) améliore la durabilité des TIC de l'institution en créant un point d'accès unique à l'utilisateur.

Mais l'acteur de l'éducation nationale (élève, enseignants, administratif ou technique, parent, partenaire) ne vit pas que dans l'institution éducative. Quand un professeur donne un rendez-vous à un parent, l'événement est noté dans le calendrier du bureau virtuel du parent qui a déjà un autre calendrier dans l'environnement "Mon Service public" développé par l'Etat. Et, dans son développement des usages, Rennes-Métropole va multiplier ses environnements individuels et donc éclater encore l'environnement de l'individu. Ce n'est pas durable.

Quel caractère fait d'un développement des TIC, un développement durable ? Il faut que le groupe de travail s'empare de cette question avec tous les acteurs qui le souhaitent et qu'il aboutisse à des conclusions partagées.

A voir : **TIC 21 - Valenciennes février 2005**

Pour une réflexion stratégique territoriale partagée en Bretagne

Le Conseil régional a adopté une conception moderne de l'aménagement du territoire qui consiste à *"permettre à chaque territoire de trouver toute sa place dans le développement régional en valorisant les vocations territoriales diverses comme constitutives du projet régional et de son unité"*. 

Les 21 pays de Bretagne disposent tous d'une charte de développement qui ont fait l'objet de travaux approfondis sur la période 2000-2002 de la part des élus comme des Conseils de développement. Au travers d'un certain nombre de questions, la Région demande aux élus de réfléchir sur les spécificités et le caractère du Pays, sa vocation territoriale et sa place dans le projet régional.

Connaissant une croissance démographique de près de deux fois la moyenne des aires urbaines françaises, reconnue comme offrant une vie de qualité et des marchés de l'emploi dynamiques avec des pôles et des compétences économiques bien identifiés (automobile, agro-alimentaire, TIC, conseil-assistance, recherche-développement), le Pays de Rennes doit asseoir davantage son rayonnement régional et européen.

"Le Pays de Rennes souhaite garantir le bien-vivre des populations de la capitale régionale dont le rayonnement reste à construire à l'échelle européenne." La vocation territoriale du Pays de Rennes est travaillée autour de deux piliers :

- ▶ une capitale régionale rayonnant à l'échelle européenne,
- ▶ une capitale régionale où le bien-être des populations est une priorité.

[1] Cohésion sociale, accueil et intégration des populations d'origine étrangère, jeunesse, dynamique économique et insertion, Qualité de la ville, démographie, habitat, aménagement et urbanisme durable, mobilité, temps sociaux, formation tout au long de la vie, enseignement supérieur et recherche, culture et sport, image et rayonnement métropolitain, TIC, énergie, déchets, ressources financières de l'agglomération, participation citoyenne

TIC et développement durable

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [9 juin 2005]

Le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail en charge des TIC dans l'Agenda 21 de Rennes-Métropole me suggère les commentaires suivants.

La dénomination de "réseaux câblés" du groupe de travail TIC n'est pas bon signe ! Qu'est-ce qu'un développement durable des TIC ?

Le groupe de travail se fixe pour objectif de redonner à Rennes une image de ville pionnière dans le domaine des TIC. Cet objectif suffit-il à caractériser durable le développement des TIC conduit par la métropole ?

Bien sûr, une image positive de Rennes-Métropole va rendre durable l'attractivité du territoire. En ce sens, il est possible de contribuer au développement durable tout en faisant des TIC jetables.

Le développement d'applications qui favorisent un développement durable de l'habitat, des transports, de la culture, etc. contribue aussi au développement durable du territoire. Mais, la aussi, est-ce que cela suffit à caractériser ce développement des TIC de durable ? Suffit-il de développer des applications utiles, qui favorisent la citoyenneté et la ville durable pour faire des TIC durables ?

Le projet du Ministère de l'éducation nationale (MEN) - **l'environnement numérique de travail (ENT dénommé bureau virtuel aujourd'hui)** - de mutualisation des fonctions communes (le socle) aux services applicatifs (vie scolaire, communication parents-enseignants, etc.) améliore la durabilité des TIC de l'institution en créant un point d'accès unique à l'utilisateur.

Mais l'acteur de l'éducation nationale (élève, enseignants, administratif ou technique, parent, partenaire) ne vit pas que dans l'institution éducative. Quand un professeur donne un rendez-vous à un parent, l'événement est noté dans le calendrier du bureau virtuel du parent qui a déjà un autre calendrier dans l'environnement "Mon Service public" développé par l'Etat. Et, dans son développement des usages, Rennes-Métropole va multiplier ses environnements individuels. Ce n'est pas durable.

Le projet du MEN ne verra le jour que s'il est financé par les Régions. Et celles-ci ont de nombreux services à proposer aux citoyens et aux administrés.

La Région Bretagne souhaite *"permettre à chaque territoire de trouver toute sa place dans le développement régional en valorisant les vocations territoriales diverses comme constitutives du projet régional et de son unité"*. Elle peut accompagner le rectorat dans son projet et impulser un développement durable des TIC avec les objectifs suivants :

- ▶ mutualiser les fonctions individuelles entre les institutions et organismes,
- ▶ accompagner les organismes pour qu'ils spécifient leurs services en mutualisant leurs fonctions communes et en utilisant les services individuels mutualisés,
- ▶ confier aux opérateurs internet le soin de mettre en place les services individuels aux travers de bureaux virtuels.

Le partenariat Région-Opérateurs construit l'échange gagnant-gagnant où :

- ▶ Les Régions économisent l'investissement nécessaire à la mise en place des services individuels qui est pris en charge par les opérateurs.
- ▶ Les Opérateurs bénéficient de la création d'un marché impossible à voir apparaître auprès des utilisateurs.

Les utilisateurs choisissent leur Opérateur et accèdent à tous les services des institutions dont ils sont acteurs grâce à la connexion de leurs services au bureau virtuel rendu possible par la normalisation de l'interface.

Le développement des TIC planifié par Rennes-Métropole ne sera digne d'Agenda 21 que lorsqu'il sera la déclinaison métropolitaine du développement durable des TIC dans la Région Bretagne.



Centrer les services sur l'individu - Ma réponse à l'appel à commentaire consiste à séparer les fonctions individuelles (identification, authentification, calendrier, agenda, stockage privé, communication, etc.) et les fonctions d'administration (annuaire de l'institution, rôles et droits, etc.) de l'ENT. Chaque individu aurait alors un environnement numérique individuel (ENI) mobilisable par les ENT des différentes institutions au travers d'une interface normalisée.

L'individu serait libre de choisir l'opérateur auprès duquel il hébergerait son ENI. Grâce à une interface normalisée, les institutions pourraient offrir à l'utilisateur les services auxquels lui donne droit le rôle qu'il joue en leur sein.

La mutualisation des fonctions individuelles des services entre les institutions accentuerait l'allègement financier que ces institutions doivent supporter. La mobilisation des acteurs serait améliorée par une intégration dans l'environnement de la personne et celle-ci verrait son usage

simplifié par l'unicité d'accès et d'identification.

Les services publics et les politiques affichent une forte volonté de développement des usages. Le ministère de l'Education nationale met en œuvre un projet ambitieux. Conseils régionaux et généraux seront impliqués dans cette mise en œuvre pour les lycées et les collèges. Pour les écoles, la mise en place est envisagée par groupement et devrait donc impliquer des groupements de communes.

A voir : **TIC 21 - Valenciennes février 2005**

► 400 participants, 115 intervenants (de 20 pays) ont pu ainsi étudier lors de TIC21, les points de convergence entre deux groupes proactifs sur l'évolution de la société. Des projets ont été élaborés, des premiers réseaux définis...

► Des conclusions ont pu être tirées :

- 1 . La nécessité d'approfondir le sujet sur toutes ses composantes, un forum a permis de définir enjeux et moyens, mais pas un état des lieux exhaustif et encore moins une stratégie d'acteurs. Il s'agissait d'une première confrontation.
- 2 . L'intuition sur les thèmes principaux était juste en termes de priorités : accès des citoyens à l'information vers une décision collective, impacts écologiques et sanitaires.
- 3 . Il y a un manque considérable d'utilisation des technologies de l'information pour la mise en oeuvre du développement durable, et une insuffisance de formation des acteurs.
- 4 . Les valeurs du développement durable ne sont pas -ou très peu- acceptées ou comprises par la société de l'information... et tout particulièrement dans le contexte des sommets mondiaux de 2005 (Bilbao, Prepcom, Tunis...).
- 5 . Une vision internationale est nécessaire, tant pour définir les stratégies et que pour échanger des expériences directement transférables. Les accès continuent à poser problème.
- 6 . Les impacts environnementaux et sanitaires peuvent être très graves si on ne prend en compte les erreurs de déploiement des technologies passées : déchets, énergies, emballages, eau, ressources...
- 7 . Beaucoup d'illusions culturelles et sociales sont à dénoncer, notamment sur les réelles conséquences d'amélioration des conditions de travail.
- 8 . Les outils sont vulnérables -donc stressants- et mettent l'utilisateur en situation d'abondance (d'informations) alors qu'il a été formé en gestion de la pénurie. Il y a de vrais risques de santé publique.
- 9 . Le pays n'est pas toujours le meilleur territoire d'intervention, les collectivités locales doivent jouer pleinement leur rôle, du fait, notamment, de leur connaissance des citoyens...

Les Régions et les TIC

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [14 avril 2005]

L'assemblée générale de l'ARF du 9 mars 2005 a entendu un **rapport présenté par la commission des technologies de l'information et de la communication sur l'engagement des Régions en matière de développement des réseaux et des services à haut débit.**

Enjeu de développement économique et social, ...

Enjeu crucial pour les territoires, ainsi que pour le grand public, les entreprises et les institutions locales, le haut débit - ensemble de technologies permettant des connexions rapides et permanentes à l'internet - constitue un outil de développement local créant de nouvelles dynamiques économiques et sociales.

... souffrant de la défaillance de l'État et des acteurs du secteur ...

Mais si le problème de la couverture territoriale haut débit doit être résorbée fin 2006 selon l'ART, le potentiel numérique d'un territoire - capacité d'un déploiement rapide des nouveaux services plus performants et moins chers - restera durablement inégalitaire. La logique de foyer de ressources humaines concentrant compétences, potentiel démographique, emplois, offres de formation ou de R&D se conjugue à la logique de marché pour générer de la fracture numérique.

Malgré la politique de relance de l'opérateur historique, la France demeure en situation de sous investissement dans le domaine des télécommunications affirment les Régions. Depuis juin 2004, avec l'adoption de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales, les autorités locales peuvent établir et exploiter des infrastructures à haut débit et constituer un service public local, service d'intérêt économique général au sens européen.

S'apparentant plus à une défausse de l'État qu'à la mise en œuvre d'une subsidiarité contribuant à une politique nationale volontariste, ce transfert de responsabilité est considéré comme essentielle par les Régions pour le développement du potentiel numérique de leur territoire. Mais ces régions réclament un abondement de l'État et des opérateurs au fonds de soutien au déploiement du haut débit créé par le CIDAT du 18 décembre 2003.

... le développement numérique des territoires est un projet politique ...

Seule une intervention publique forte peut faire entrer tous les territoires dans la société de l'information et promouvoir l'équité territoriale et sociale. Tous les pays développés l'ont compris, même les pays les plus libéraux comme le Royaume-Uni, la Corée ou les États-Unis. La loi donne maintenant aux Régions l'outil leur permettant de retrouver une maîtrise publique des TIC et de renforcer leur rôle. Elles veulent faire du haut débit une matière première durablement disponible et bon marché à leurs habitants, leurs entreprises et leurs services publics.

... fédérateur de développement numérique du territoire transversal aux activités des Régions.

Éducation et formation, santé et social, économie et emploi, administration publique et transports, tous les secteurs prétendent à une politique numérique. Leurs besoins additionnés alimentent un projet haut débit transversal, résultat d'un véritable partenariat territorial.

Les Régions réclament un rôle de coordination, garante de la cohérence et de la péréquation tarifaire. Elles proposent de faire un véritable diagnostic territorial identifiant les atouts et les faiblesses du territoire, définissant un projet TIC global portant sur les usages, les services et les infrastructures. Ce diagnostic définira le calendrier et les modalités de l'intervention régionale.

Cette réappropriation publique du secteur...

Les Régions imaginent leur valeur ajoutée au niveau de la collecte régionale. Cette collecte rapatrierait le trafic des réseaux infrarégionaux en un point unique pour raccorder les réseaux locaux et départementaux aux réseaux nationaux et mondiaux.

Au-delà de leur implication sur l'infrastructure, les Régions veulent devenir un espace de projets et de créativité.

... généralise le mode libéral de réalisation du service public ...

Pour intervenir, les Régions peuvent déléguer la construction et l'exploitation des infrastructures. Elles n'ont " pas vocation à acquérir les compétences d'un opérateur, mais plutôt à s'entourer des compétences de maîtrise d'ouvrage qui facilitent le dialogue entre l'exécutif politique et les opérateurs de télécommunications ".

Alain Madelin l'affirme haut et fort : " Les libéraux ne sont pas contre les services publics. Quand un besoin apparaît à la puissance publique, elle fait un appel d'offres et les prestataires qui le souhaitent répondent. " Il conçoit d'ailleurs que ce modèle permette de supprimer le salariat, les individus n'ayant plus d'emploi, mais devant obtenir du travail en répondant aux appels à contribution sur les missions proposées par les sociétés commerciales. Dumping social, dumping social !

Et pour animer l'espace de projets et de créativité, les Régions lancent des appels à projet.

... et rend nécessaire un diagnostic plus large sur le secteur des télécommunications.

Le marché ne répond pas aux besoins de la société en matière de télécommunications. Le secteur est actif et produit de la richesse, surtout pour les actionnaires et les banques d'ailleurs : dividendes et remboursements des dettes. Mais il est incapable d'effectuer les investissements nécessaires à un développement équitable du potentiel numérique des territoires.

Les opérateurs concentrent leur activité sur les zones arc-en-ciel denses dont les populations bénéficient des meilleurs prix pour les services les plus riches et laissent l'opérateur historique investir les zones grises pour des clients qui doivent supporter la péréquation tarifaire nécessaire. C'est ce que les Régions, ou plutôt leurs compétences de maîtrise d'ouvrage appellent la corrélation entre le potentiel numérique du territoire et l'intensité de la concurrence.

Comme d'autres secteurs, le secteur des télécommunications a subi une révolution réglementaire qui l'a fait passer

- ▶ d'un mode administré qui ne coûtait rien à la collectivité publique, mais était financé par la péréquation tarifaire entre les usagers,
- ▶ à un mode concurrentiel où les besoins sociaux sont financés par la puissance publique pour permettre aux acteurs commerciaux de pratiquer la différenciation tarifaire qui maximalise le profit.

Le secteur des télécommunications génère des profits astronomiques promis à une croissance durable et employés, en plus du remboursement des dettes, à verser des dividendes conséquents aux actionnaires et à recommencer la politique de fusion-acquisition et de gain de nouvelles parts de marché.

Toute dépense publique en matière d'infrastructure est indécente. Le secteur doit faire l'objet de diagnostic évaluant la pertinence de son organisation à l'aune de son utilité sociale et contribuant à la réappropriation publique de sa gouvernance au travers d'institution plus démocratique que les autorités de régulation des télécommunications (ART).

Les Régions doivent mobiliser les opérateurs dans les projets publics.

Avec raison les Régions souhaitent constituer des espaces de projets et de créativité. Mais là aussi il ne faut pas qu'elles contribuent comme financier de prestataires en mal de clients.

Le grand public est constitué d'individus qui vivent au sein de familles, travaillent ou cherchent un emploi, vivent une retraite active, doivent faire les démarches nécessaires à leur vie sociale, à leur vie citoyenne, militent dans des associations ou organisations de tout type. Avec raison les Régions pensent devoir servir un projet fédérateur de développement numérique transversal aux activités.

Les Régions devront contribuer au grand projet du Ministère de l'Éducation nationale (MEN) de l'environnement numérique de travail (ENT). Projet de rationalisation informatique qui consiste à mutualiser les services de base (identification, authentification, gestion des rôles et des droits dans l'institution, messagerie, gestion des contacts, calendrier et emplois du temps, etc.) entre les services applicatifs (vie scolaire, pédagogie, notes, documentation, orientation, vie de l'établissement, etc.), il est marqué par une importante ambition en matière de cible : enseignants, élèves, parents, partenaires, administratifs et techniques, soit un tiers de la population française. Le coût est extrêmement important, mais l'État n'a pas prévu de financement !

En séparant les fonctions individuelles (identification, authentification, messagerie, gestion des contacts, calendrier, etc.) des fonctions collectives (gestion des rôles et des droits dans l'institution, annuaires, etc.), il est possible de mutualiser l'environnement numérique individuel (ENI) entre les institutions. En confiant la prestation ENI aux opérateurs de services, il est possible de leur demander d'assumer l'investissement nécessaire contre la rémunération d'un droit d'usage par les institutions qui veulent mobiliser ou servir les individus. Et cette demande peut se faire sans dépense publique comme la création d'un marché nouveau pour les opérateurs internet. Les institutions n'auraient qu'à assumer la réalisation des fonctions collectives et des services applicatifs en terme d'investissement.

De plus, les Régions, les collectivités territoriales, l'État pourraient aussi utiliser cet ENI pour leurs propres services selon le même modèle que celui du MEN.

Non seulement toute dépense publique en matière d'infrastructure est indécente, mais l'action publique peut imposer au marché une contribution gagnant-gagnant pour le développement de l'usage de TIC.

Bureau du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [18 mai 2005]

Concernant l'enrichissement de la démocratie participative, le bureau

- ▶ étudiera la question au cours d'un séminaire qui aura lieu le 5 juillet,
- ▶ organisera un forum plus élargi en octobre-novembre et
- ▶ fera des propositions début 2006.

La première réunion de la commission Veille stratégique et Prospective territoriale se tiendra le 1er juin.

Une réunion du collège salariés devra élaborer une demande de moyens syndicaux pour ses membres suite à la porte ouverte par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 4 avril dernier. Cette réunion aura lieu le 22 juin à 15h00, avant le prochain bureau.

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

Insertion professionnelle

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [25 mai 2005]

Le travail de la commission sera centré sur l'accueil et l'élaboration d'un diagnostic partagé sur les causes de l'infidélité des salariés à l'entreprise et à la branche (bâtiment).

L'accueil des salariés ne mobilise pas suffisamment l'entreprise. Les salariés du bâtiment quittent l'entreprise, mais, ce qui est plus gênant, la branche. Les salariés en interim en particulier, sont mal reçus (pas reçus) dans leur mission.

Il faut rendre le groupe multi-sectoriel et départemental et étendre son champ aux intermédiaires.

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

Veille stratégique et prospective territoriale

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [1er juin 2005]

Le Codespar engage une démarche de veille et de prospective pour être en capacité d'anticiper les mutations économiques et sociales en impliquant tous les acteurs sociaux. La commission sera libérée des sollicitations d'avis sur des documents d'orientations.

La solidarité et la coopération entre les territoires apparaissent comme nécessaires pour relever les défis de la compétitivité européenne et de la cohésion économique et sociale des territoires.

L'axe de travail retenu en 2005-2006 porte sur les potentialités de coopération inter-territoriale permettant de positionner Rennes et la Bretagne à la hauteur des enjeux européens et d'exprimer la volonté du Pays de Rennes de s'ouvrir aux pays voisins.

Les premières réflexions portent sur

- ▶ Rennes, Saint Malo (transport, résidentiel axe Rennes - Saint Malo, tourisme d'affaire et culturel, réflexion ports Saint-Malo - Redon),
- ▶ Rennes, Nantes, Saint Nazaire (recherche, complémentarités, transports, urbanisation de l'axe Rennes - Nantes,
- ▶ Pays limitrophes (Brocéliande, Vallons de Vilaine.

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

Commission emploi/formation du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [9 juin 2005]

Trois groupes de travail avaient été formés à la suite de l'étude "jeunes et entreprises" menée en 2002-2003 :

- ▶ découverte de l'entreprise et des métiers,
- ▶ travail de proximité dans les quartiers,
- ▶ accompagnement et fidélisation des salariés.

Concernant le premier groupe, une démonstration du site **Nadoz** a été faite.

Le travail effectué sur le Blosne a montré qu'aucun jeune n'est inconnu de l'un ou l'autre des services ou associations qui opèrent sur le quartier, mais qu'un certain nombre restaient injoignables. Les éléments déterminants sont l'absence de qualification, la qualification non recherchée, l'absence de capital social (relations), la mauvaise image de l'entreprise due à une mauvaise première expérience ou aux mauvaises expériences des proches.

Le groupe traitant de l'accompagnement et de la fidélisation des salariés a fusionné avec le groupe de la direction départementale d'insertion professionnelle dans le secteur du bâtiment. La première réunion de ce groupe Codespar-DDT a eu lieu le 25 mai dernier (**Voir**).

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

Télécoms

[Patrick SOULIER] > Démarche > Mobiliser [6 juin 2005]



Le gouvernement a annoncé hier la vente de 6 à 8% du capital de France Télécom, ramenant ainsi la part de l'Etat entre 33 et 35%. C'est la poursuite de la privatisation. Cette décision sans surprise ne s'inscrit dans aucun projet de développement. Elle prend le contre-pied des exigences portées également par les salariés de France Télécom dans le vote du référendum du 29 mai.

La CGT condamne une nouvelle fois cette logique à court terme qui considère les participations de

L'Etat dans les entreprises uniquement comme une ressource financière au lieu de s'en servir pour impulser une politique de développement économique et social dans notre pays.

L'Etat a un rôle à jouer pour garantir le droit à la communication dans toutes ses dimensions sur le territoire national, ce qui implique à la fois cohérence et régulation nationale.

Réunion du collège des salariés du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [14 juin 2005]

Aux Membres du collège des salariés du Codespar

Dans son agenda 21, Rennes-Métropole affirme sa volonté de développer d'une démocratie participative qui mobilise les corps constitués, mais aussi les citoyens inorganisés eux-mêmes. Quatre collèges (élus, entreprises, salariés et associations) coopèrent au sein du Codespar pour permettre aux élus de mieux appréhender les réalités économiques et sociales des populations par l'élaboration de diagnostics partagés.

Mais les salariés ont de grandes difficultés à participer à la hauteur des voix qu'il a semblé nécessaire de donner à leur collège, faute des moyens syndicaux suffisants.

Lu dans Liaisons sociales

« Un conseil municipal peut subventionner les syndicats »

Un arrêt du Conseil d'État du 4 avril 2005 dessine une évolution de jurisprudence en matière de financement des organisations syndicales par les communes. Les dispositions de l'article L. 411-11 du Code du travail « ne font pas obstacle, décide le Conseil d'État, à ce que les unions locales de ces organisations participent dans les communes à des actions contribuant au développement économique ou social local. » Et la Haute juridiction administrative d'en déduire que « les communes et leurs groupements peuvent accorder des subventions à des organisations syndicales en vue de la réalisation d'actions de cette nature ».

Le 4 avril 2005, un arrêt du Conseil d'État s'est prononcé à propos de la légalité des subventions que peuvent donner des collectivités territoriales aux syndicats.

Les communes et leurs groupements peuvent désormais accorder des subventions à des organisations syndicales en vue de la réalisation d'actions contribuant au développement économique et social local.

Les élus de Rennes-Métropole ont trop longtemps déploré ne pas pouvoir donner aux membres du collège salariés les moyens de disposer du temps nécessaire à une bonne participation pour ne pas entendre d'une oreille prévenante les demandes que nous pourrions faire à ce sujet.

Je vous invite à participer à une réunion du collège "salariés" pour formuler ensemble ces demandes. Cette réunion aura lieu avant le prochain bureau, le 22 juin de 15h00 à 17h00, dans les locaux du Codespar, 39 rue du Capitaine Maignan.

Cordialement.

Contribuer

[Patrick SOULIER] > Démarche [15 juin 2005]

J'ai adhéré à la CGT quand les chars soviétiques entraient en Afghanistan. Jeune cadre nouvel adhérent, j'ai intégré très vite la Commission exécutive des Hauts-de-Seine du syndicat des PTT. Je n'ai pas achevé mon mandat. La conscience d'une mission de transformation de la société était trop forte dans cette enceinte, comme dans le syndicat en général.

J'ai repris une activité militante au début des années 1990 : dans la section du CNET Rennes, puis pour l'Union départementale sur l'animation de la zone Atalante à Rennes (CA de l'Université de Rennes 1 et de l'INSA). En 1995, j'ai participé au congrès du centenaire de la CGT à Montreuil. En 2001, je suis entré dans le bureau national des cadres de la fédération du secteur des activités postales et de télécommunications et à la Commission exécutive du syndicat d'Ille-et-Vilaine.

Un syndicat ne peut pas recruter massivement et se comporter comme un rassemblement de militants investis d'une mission d'avant-garde. Les derniers congrès de la CGT l'affirment haut et fort en adoptant une démarche d'ouverture orientée sur le bien-être des salariés et de leurs familles.

Mon engagement au PS date du début des années 1990. J'y ai fait un bon bout de chemin avec Gilles à la section Rennes centre, puis à Cesson pour animer les municipales de 2001. Je participe aux travaux de la Commission entreprises d'Ille-et-Vilaine et à ceux de ce qui reste du GSE

Télécoms. Je reçois les messages des listes de la section internet.

J'ai cessé de participer à la vie de la section de Cesson à la suite du vote interne sur le traité constitutionnel européen pour pouvoir militer avec les copains de l'équipe de gauche en faveur du non au référendum.

"L'ampleur du vote non au référendum montre bien qu'une partie de nos électeurs a d'abord jugé un contexte plus qu'un texte" dit François Hollande au Conseil national du 4 juin 2005. Quel manque d'écoute !

Je ne suis pas le militant d'une grande cause. Je veux simplement contribuer au bonheur de ma génération et de celle de mes enfants et de leurs descendants. Le meilleur moyen d'y arriver, c'est de suivre une démarche d'**écoute**, de **proposition** élaborée en commun et de **mobilisation** des bonnes volontés.

Bureau du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [22 juin 2005]

Ordre du jour :

- ▶ Organisation du séminaire du Bureau le mardi 5 juillet de 16 h à 22 h 30 (avec dîner sur place). Thème retenu : la démocratie participative et son enrichissement. Propositions pour l'Agenda 21.
- ▶ Présentation par Martial Gabillard de la réflexion sur les Tic dans le cadre de l'Agenda 21. Participation des membres du Codespar, devenir de notre groupe Tic.
- ▶ Suite au Conseil d'Administration du Gip - Pays de Rennes du 20 juin, organisation des travaux pour la finalisation de la réponse au questionnaire du Conseil Régional et la préparation des prochaines contractualisations.
- ▶ Établissement des planning de réunions du Bureau et du Conseil d'Administration pour le second semestre.
- ▶ Questions diverses, notamment informations sur les rencontres avec le Conseil Régional, le CESR, le Conseil Général et la rencontre nationale des Conseils de développement...

Moyens syndicaux

Le point sur la question des moyens syndicaux, à la suite de la réunion du collège salariés qui a eu lieu juste avant, n'a été rajouté qu'en questions diverses. Tous les élus présents ayant quitté la séance avant que ce point soit abordé, il est reporté à la séance suivante.

Mais la proposition a reçu un accueil positif des trois collèges présents, la question du droit d'absence étant soutenu par tous. Le collège des entreprises s'abstient jusqu'à ce que des propositions plus précises soient faites.

TIC

Les élus de Rennes cherchent d'abord à répondre aux besoins non couverts par le marché. D'un côté, les opérateurs développent une concurrence dynamique dans les zones où ils disposent d'une clientèle nombreuse et concentrée et de l'autre, ils laissent à l'opérateur historique une zone grise où les internautes n'ont qu'un service minimum et cher et une zone blanche sans couverture irréductible - si le haut débit l'atteint, les services qui y seront offerts seront toujours moins riches.

La fracture numérique ne sera pas réduite en ne traitant que la question de l'aménagement du territoire sur laquelle se fixe Rennes-Métropole.

La FING vient de tenir sa **deuxième journée de rencontres "Colletivités territoriales et haut-débit"**. Si la première journée manifester une profusion d'initiatives cherchant des solutions alternatives à l'opérateur historique et à la solution DSL, cette deuxième journée s'est focalisée sur la notion de service public, un débat sur le service universel haut-débit étant même proposé.

Au sein du bureau du Codespar, un consensus s'est établi pour que le travail concernant l'Agenda 21 de Rennes-Métropole soit conduit au sein du Codespar.

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

Comité de pilotage Economie sociale et solidaire Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [16 juin 2005]

Jeudi 16 juin 2005 de 12h00 à 14h00 à la Mutualité française d'Ille-et-Vilaine

Ordre du jour :

- ▶ Dispositif Local d'Accompagnement (DLA),
- ▶ Etat d'avancement des deux expérimentations,
- ▶ Bilan sociétal (5 associations) et comptabilité sociétale,
- ▶ Préparation du colloque CRES-Codespar,
- ▶ Avancement projet pôle Val d'Ille,
- ▶ Questions diverses.

Les membres du comité de pilotage sont invités à la Conférence "Action publique et économie solidaire : une perspective internationale. Comment la politique peut-elle retrouver une capacité d'intervention pour améliorer les conditions de vie sur les territoires ?" qui aura lieu le 20 juin à la maison du Champ de Mars de 18h00 à 20h00.

Il est fréquent de constater que les associations ont les objectifs les plus solidaires et imposent à leurs salariés les conditions de vie les plus précaires. En France, les salariés vivant avec 60% de moins que le revenu médian (critère européen de pauvreté) sont très nombreux.

Opérateur du dispositif local d'accompagnement (DLA) sur le pays de Rennes, le Codespar ne limite pas son action à l'accompagnement des associations, mais contribue aussi aux rencontres (crêches) pour favoriser les mutualisations et contribuer à lutter contre la précarité des salariés du secteur.

Bilan sociétal et comptabilité permettant d'apprécier la contribution sociale des acteurs économiques et sociaux constituent les axes d'innovation dont s'est saisi le comité de pilotage de l'économie sociale et solidaire du Codespar :

- ▶ La présentation des comptes est une question politique. La comptabilité actuelle est au service du seul profit financier pour les entreprises du secteur marchand et ne permet pas aux associations du secteur solidaire et social de valoriser leur contribution sociale.
- ▶ Le bilan sociétal est une aide à la bonne prise en compte de l'environnement humaine et écologique dans le projet d'association ou d'entreprise.

L'économie française

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [17 juin 2005]

Le contrat nouvel emploi

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [18 juin 2005]

Commission emploi/formation du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [23 juin 2005]

Le 23 juin à 17h00, la commission emploi/formation du Codespar consacre sa séance sur l'ordre du jour suivant : "Enjeux du vieillissement de la population active et marché du travail".

- ▶ Présentation des données de cadrage de la problématique
- ▶ Présentation de la démarche menée par l'Union des entreprises 35
- ▶ Point de vue de la branche Bâtiment

Le **vieillissement** de la population active a été utilisé comme argument par les "réformateurs" du système des **retraites** pour faire régresser les droits des salariés. Cette séance est importante pour apprécier les dispositions du patronat du département sur la question.

Une augmentation de la population active n'exclut pas le vieillissement de la population sur le pays de Rennes. Les actions proposées vont dans trois directions :

- ▶ Limiter le sous emploi et la concentration des activités pour les femmes.
- ▶ Fidéliser les jeunes en les accueillant et en prenant en compte leurs aspirations.
- ▶ Maintenir les seniors dans l'entreprise en maintenant leur intérêt pour le travail et en développant une politique des ressources humaines adaptée.

L'UPIV a une perception plus globale de la prise en compte de l'âge et développe (financement européen du programme EQUAL) une platte-forme de service de gestion des âges.

Le secteur du bâtiment est un secteur où les enjeux sont des plus importants pour l'agglomération de Rennes - il faudra loger cette population active qu'il est nécessaire d'attirer. En ce qui concerne les seniors, le secteur travaille à l'adaptation de l'environnement de travail.

France Telecom met depuis près de dix ans ses plus de 55 ans en congé de fin de carrière. Le nombre d'agents mis hors travail est important. Il serait intéressant de connaître l'activité que ces personnes conduisent hors de leur entreprise. Une étude sur le sujet est proposée à la commission

par la CGT - le manque d'intérêt pour le travail au sein de l'entreprise se transforme-t-il en une activité socialement utile ?

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

6ème rencontres nationales des conseils de développement

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [3 juin 2005]

Haut-débit et territoires

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [20 juin 2005]

Si un point sur les projets lancés dans le cadre de l'appel à projet de la DATAR a été fait au cours de la journée, celle-ci a été l'occasion surtout d'une photographie du haut-débit en France dans ses dimensions géographiques, juridiques, technologiques, économique et politique.

La première journée (2004) avait été centrée sur les alternatives au xDSL pour palier aux carences du marché dans le déploiement du haut-débit. Prenant acte du caractère anecdotique de ces technologies alternatives (moins de 3000 accès), **les orateurs ont centré leur discours sur le service public**.

La couverture DSL s'accroît et devrait toucher 98% de la population fin 2006, mais il restera toujours une certaine zone blanche avec une forte disparité sur le territoire national (fort mitage territorial).

L'ancienne frontière public/privé (Wan/LAN) laisse la place à un continuum personnel-local-métropolitain-grand_large sécurisé où la sans-fil s'impose partout. On voit aussi apparaître le *Handover* pour lequel on distingue :

- ▶ Le handover horizontal permet de passer d'une cellule à l'autre en utilisant la même technologie.
- ▶ Le handover vertical permet de passer d'un réseau à l'autre.
- ▶ Le handover diagonal utilise des technologies sous-jacentes communes comme W-USB, Wi-Fi, WDSL et Wi-Mobile sur la radio.

Le haut-débit s'est largement déployé en France dans la dernière période grâce à la reconquête de France Telecom et à la multiplication des offres. Mais il restera toujours une zone blanche résiduelle et une discrimination va apparaître entre zones noires où des services riches seront disponibles et zones grises où les services les plus riches seront absents (réglementairement !?).

La fibre va probablement se rapprocher de l'utilisateur, mais son avancée à la sous-répartition (250 à 600 m de l'utilisateur) est ralentie par la nécessité juridique du dégroupage du sous-répartiteur.

Le marché des réseaux a quatre caractéristiques particulières :

- ▶ Des coûts fixes importants rendent nécessaires des économies d'échelle.
- ▶ La croissance est soumise à l'effet réseau selon lequel l'intérêt n'apparaît qu'avec une taille suffisante de diffusion et un nombre suffisant de services.
- ▶ Une très forte modularité rend inéluctable une grande mutualisation.
- ▶ L'innovation rapide joue comme un contre-poids aux caractéristiques précédentes qui poussent à la concentration des acteurs pour faire naître de nouveaux acteurs dans le secteur.

La question de l'aménagement du territoire s'impose aux collectivités locales, le marché ne sachant pas couvrir tout le besoin. Mais le débat politique sur la question n'est pas au niveau des enjeux. L'Association des Régions de France (**ARF**) appelle à un débat public sur la question du service universel haut-débit qui ne se définit pas seulement en terme d'infrastructure probablement.

Suivre les travaux du groupe "Collectivités territoriales" de la FING : **Voir**.

Réunion du collège des salariés

[Patrick SOULIER] > Démarche > Proposer [22 juin 2005]

Les présents [1] ont élaboré le texte suivant après un débat enrichissant sur les moyens syndicaux qui a débordé la seule question de la participation des salariés au Codespar.

L'engagement des syndicats dans l'activité du Codespar depuis sa création n'est plus à démontrer.

Avec les lois d'aménagement du territoire et la création des Conseils de Développement, cette

activité est devenue de plus en plus importante.

Cette importance est renforcée par les choix politiques de la Région et des Collectivités territoriales (Emploi/Formation, Agenda 21, SCoT, etc.).

Le collège des salariés s'est réuni et, jugeant que le temps de la pérennisation de ses structures est arrivé, propose au bureau de soutenir les actions qui permettent aux représentants syndicaux et autres collèges d'assurer leur participation.

Pour les syndicats cela signifie droit d'absence et prise en charge de la perte salariale. Une jurisprudence récente [2] va d'ailleurs dans ce sens.

Le collège des salariés propose l'adoption de ce texte au Bureau du Codespar.

[1] CFDT, CFTC, CGT, FSU et UNSA étaient présents, la CGC ayant envoyé une contribution écrite.

[2] Arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2005

Commission Veille et Prospective du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [6 juillet 2005]

Ordre du jour :

- ▶ les priorités d'action 2005,
- ▶ les actions programmables en 2006,
- ▶ les contacts à prendre,
- ▶ ordre du jour des prochaines réunions (6 septembre, 19 octobre).

Veille et prospective, le groupe va se pencher sur le passé récent et se projeter dans les vingt ans à venir (les jeunes qui ont vingt ans aujourd'hui seront aux commandes de la société) sur le thème du système productif du territoire.

Le travail du groupe va s'appuyer sur un certain nombre de données :

- ▶ l'étude de Rennes-Métropole sur le thème du développement économique dont le produit sera disponible début 2006,
- ▶ l'observatoire de l'économie et des entreprises de la CCI,
- ▶ l'analyse du questionnaire prospectif et des ateliers stratégiques du SCoT du Pays de Rennes,
- ▶ les études de la commission prospective du CESR de Bretagne.

Une attention particulière sera donnée à la capacité d'invention de l'Humain et de sa disposition actuelle à privilégier la qualité de sa vie personnelle à la conduite de sa carrière - le poussant par exemple plus à la fidélité à son territoire plutôt qu'à la fidélité à son employeur.

La CGT s'est donnée une démarche qui la pousse à privilégier l'écoute des salariés et les réflexions des syndiqués pour élaborer ses propositions. Sa proposition de nouveau statut du travail salarié trouvera ici un lieu de promotion tout à fait pertinent - il permet la pérennisation des moyens d'assumer sa vie personnelle et la mobilité professionnelle [1] tant réclamée par les dirigeants d'entreprises.

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

[1] dont l'employabilité durable

Démocratie participative

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [5 juillet 2005]

Formé à la fin du printemps à la suite du renouvellement des structures du Codespar, le bureau a tenu un séminaire à l'occasion de la réponse qu'il doit fournir à Rennes-Métropole, à propos de sa contribution sur le volet démocratie participative de l'agenda 21.

La question posée a été traitée après un tour de table qui a permis aux membres du bureau de se mieux connaître les uns les autres. La soirée s'est achevée par un repas au cours duquel, après de longs débats, la question posée par Rennes-Métropole a reçu réponse.

Le Codespar ne prendra pas en charge le volet démocratie sociale de façon généraliste, mais s'engage à des actions y contribuant sur les thèmes qui constituent son champ d'intervention.

Lors du tour de table, chaque membre devait se présenter et dire pourquoi il participe au Codespar.

- ▶ Le Codespar est d'abord un outil des élus pour mieux connaître la société qu'ils ont la charge de représenter. L'exercice du pouvoir isole des citoyens, les élections ne constituant pas un canal suffisamment riche pour transmettre les attentes. Le 21 avril 2002, le 29 mai 2005 sont là pour rappeler l'importance de l'écoute. Le Codespar, en faisant travailler ensemble les organisations qui le constituent, apporte aux élus leur connaissance du terrain social dans toute sa diversité.
- ▶ Chaque organisation qui contribue aux travaux du Codespar y trouve un lieu où promouvoir ses propositions. La CGT souhaite porter partout ses propositions. Le contact avec les membres des différents collèges lui permet de montrer l'intérêt du statut du travail salarié par exemple, ou de celui de la réappropriation publique du secteur des télécommunications. Le contact avec les autres syndicats permet un certain pratique de syndicalisme rassemblé.
- ▶ Enfin, pour conforter le contenu de ses propositions, la confrontation d'idées est ici enrichie par la pertinence des enjeux que le Codespar traite, pertinence qui est assurée par l'intérêt qu'y portent les élus pour leur propre existence. La démarche de la CGT (écouter, proposer, négocier et mobiliser) s'en trouve renforcée.

Mais, par manque de moyens syndicaux [1] et par manque d'ambition en matière de déploiement syndical, la CGT n'assure qu'une participation de service minimum. En développant son activité territoriales, elle agira sur l'axe de progrès dont elle est responsable. Quant aux moyens syndicaux, elle a mis tout en oeuvre pour rassembler les syndicats dans une **proposition du collège des salariés** a priori bien accueillie.

[1] Les élus doivent contribuer à la qualité de la participation des salariés en mettant en place les conditions d'exercice nécessaires.

Le schéma régional de développement économique

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [7 juillet 2005]

La Région a décidé de lancer une concertation approfondie pour élaborer son schéma régional de développement économique (SRDE). Elle souhaite s'appuyer sur un diagnostic partagé et définir, dans un premier temps, les principales problématiques, les défis à relever, les leviers sur lesquels agir et les grandes orientations à retenir, selon un modèle de gouvernance du développement économique qui permette une bonne coordination de l'action des différents opérateurs.

La Région est guidée dans son action par la *"recherche d'un développement durable, conciliant l'objectif de l'efficacité économique et du progrès social et humain [et la préservation des] chances de développement des générations à venir"* [1].

Les lois de régionalisation font du Conseil régional, le chef de file du développement économique dans une région où coexistent une multitude d'outils souvent redondants et insuffisamment complémentaires. La Bretagne est particulièrement privilégiée dans ce mouvement avec son histoire, son identité et son image.

Le SRDE qui doit être réalisé au printemps 2006 en cohérence avec les autres schémas régionaux (emploi formation, tourisme, déplacements transports) et avec les démarches Agenda 21 et territorialisation engagées lors des Assises des territoires, a trois objectifs :

- ▶ Réaliser un diagnostic partagé qui permette d'identifier les défis à relever et les leviers sur lesquels agir.
- ▶ Proposer un modèle de gouvernance du champ de développement économique régional fondé sur un dialogue permanent entre les intervenants publics et les acteurs du terrain - entreprises et partenaires sociaux.
- ▶ Assurer une coordination efficace des outils entre les différents acteurs en considérant les aides non plus comme l'objet central de l'action économique, mais comme outils au service d'objectif définis par ailleurs.

La CGT peut intervenir à trois niveaux et doit mettre en place les outils adéquats :

- ▶ Dans l'entreprise, le syndicat doit interpeler les directions sur les choix stratégiques et la prise en compte de l'environnement territorial pour pérenniser les emplois et développer l'activité.
- ▶ Dans les conseils de développement pour parfaire l'écoute des besoins avec la connaissance de l'environnement économique, avec la connaissance des forces et faiblesses de notre économie, des menaces qui la vise et des opportunités qui lui sont offertes.
- ▶ Au Conseil économique et social régional (CESR) pour promouvoir les propositions et pointer les mobilisations au niveau régional.

La CGT dispose des outils nécessaires et doit les mettre en oeuvre :

- ▶ Dans l'entreprise, les sections et les syndicats animent l'écoute des salariés, élaborent les propositions, négocient et soutiennent leurs élus au sein des institutions représentatives du personnel et mobilisent les salariés sur ses propositions.
- ▶ Au sein des Unions départementales, la CGT développe une activité "Territoires" au travers d'un

collectif qui regroupe les professions représentées dans le département et accompagne les délégations au différents Conseils de développement économique et social des Agglomérations et des Pays.

► La délégation CGT au CESR dispose de l'activité "Territoires" des Unions départementales et de l'activité "professions" des syndicats aidés par leur fédération.

[1] extrait de **la communication du Président du Conseil régional relative à l'affirmation de la fonction stratégique du Conseil régional dans le domaine du développement économique**

Une participation plus ciblée

[Patrick SOULIER] > Editorial [31 août 2005]

Jusqu'à présent, j'ai essayé de participer le plus possible au maximum de groupes de travail pour appréhender l'activité du Codespar. J'ai eu la chance d'avoir une activité professionnelle qui me permettait une bonne maîtrise de mon calendrier. Cela risque de cesser. Je vais devoir me concentrer sur le bureau et la commission "Veille stratégique et prospective territoriale.

Le congrès de l'Union départementale CGT d'Ille-et-Vilaine sera l'occasion de persuader les structures du département de s'investir mieux dans le collectif territoires. Dans toutes les commissions exécutives il y a de jeunes élus des congrès de syndicat qui n'ont pas encore de responsabilité dans leur CE. La contribution à l'activité territoires de l'UD doit leur être proposée. Le collectif devrait pouvoir compter suffisamment de militants pour prendre en charge tous les thèmes du Codespar et accompagner le travail des délégués auprès de tous les conseils de développement du département.

Enfin, l'activité régionale de la CGT est construite à partir de celle des UD qui devraient être capables de constituer un collectif territoires CGT de Bretagne pour accompagner le travail de la délégation au CESR.

Les instances mises en places par les élus pour mieux connaître l'opinion des citoyens sont des lieux où il y a à apprendre, à compléter l'écoute des salariés dans l'entreprise par la discussion et la confrontation des idées, et où il y a à parler, à faire connaître les analyses de la CGT, ses propositions.

Commission Veille et Prospective du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [1er septembre 2005]

Ordre du jour : Quelles sont les variables clés qui peuvent influencer (structurer ou déstabiliser) le système productif de la métropole rennaise à l'horizon 2002/20030 ?

► *Faire un tour de table afin d'identifier les principales variables clés.*

► *Hiérarchiser ces variables (pondération en fonction de leur degré d'impact supposé sur le système).*

► *Au terme de la réunion, faire le choix d'une variable semblant déterminante, en faire un thème de travail prospectif (objectif : construire des scénarii au cours des prochaines séances).*

En juillet, les membres de la commission ont reçu une "base documentaire" sur le thème de la prospective territoriale.

L'examen du projet de CCTP sur l'élaboration d'un projet de développement économique et emploi produit par Rennes-Métropole a occupé toute la séance.

Je suis intervenu à deux reprises :

► une première fois pour souligner qu'il y avait aussi une culture de l'économie dans les syndicats de salariés et qu'il convenait de les impliquer sur les questions de développement économique et d'emploi,

► une deuxième fois pour souligner l'importance d'obtenir du sous-traitant, des livrables diffusables librement.

La séance s'est achevée par un tour de table sur les variables clefs que chacun voulait jeter au pot commun. J'ai proposé "partage des richesses", "solidarité", "protection sociale".

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

Bureau du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [13 septembre 2005]

Ordre du jour :

► *Adoption du projet de compte-rendu du dernier Bureau du 22 juin.*

- ▶ *Soutien aux organisations syndicales et aux associations pour leur participation aux travaux du Codespar.*
- ▶ *Etat d'avancement du **projet de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF)- Place et rôle du Codespar (dossier joint, 5 documents).***
- ▶ *Remarques - à la demande du Conseil régional - sur le diagnostic préalable à l'élaboration du **schéma régional de développement économique.***
- ▶ *Retour d'informations et réactions des membres après les séminaires du SCoT*
- ▶ *Suite à donner au séminaire du Bureau sur "démocratie participative et Codespar"*
- ▶ *Questions diverses : suite à donner au **courrier de Martial Gabillard (Rennes Métropole)** au sujet des TIC, liste des sujets à traiter d'ici la fin de l'année, sollicitation de la Préfecture au sujet de la mobilisation pour le développement des contrats aidés, information sur le projet extranet (territoires) du Conseil régional concernant pays et conseils de développement.*

Moyens syndicaux

Pas de représentant des élus lors de l'examen de la question, ne voudraient-ils pas la voir évoluer ? Cette question des moyens ne touche pas que les salariés.

- ▶ Concernant le droit d'absence, un consensus semble acquis - c'est le représentant de la CCI qui le souligne.
- ▶ Concernant la perte de salaire, le volume doit être évalué (10000 € pour l'instant).

Relations Codespar - Pays de Rennes

Dans le cadre de la contractualisation du Pays de Rennes, un questionnaire est proposé à un certain nombre de membres du Codespar.

Le bureau du Codespar a souhaité apporter une réponse collective. Il importe que le conseil de développement s'exprime de façon autonome et qu'il ne soit pas instrumentalisé par les élus, pour le meilleur comme pour le pire. La raison d'être d'un conseil de développement est d'apporter un éclairage sur l'opinion au travers du dialogue entre corps constitués et non de donner du poids aux décisions des élus.

Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation

C'est un sujet que je connais mal et sur lequel je n'ai pas le temps de m'investir. Comme contribution je ne saurais qu'inviter à lire **les propositions de la CGT** publiées à la sortie du plan Borloo.

Le projet rennais est dimensionné sur le bassin d'emploi et conduit sans précipitation de manière à construire une prise en main territoriale de la question de l'emploi qui implique tous les acteurs locaux dans le droit fil de ce qu'a fait le Codespar. A suivre...

Compte-rendu de la séance : **Voir**.

Commission emploi/formation du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [7 septembre 2005]

Commission emploi/formation du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [20 septembre 2005]

Unis dans l'action

[Patrick SOULIER] > Démarche > Mobiliser [4 octobre 2005]

Après les multiples actions du printemps, le référendum du 29 mai, où les salariés se sont exprimés très clairement contre une Europe libérale et contre la marchandisation des Services Publics, le 4 octobre est une nouvelle étape pour exprimer notre refus de la politique désastreuse qui appauvrit la population et asphyxie l'économie.

On a longtemps demandé aux salariés d'arbitrer entre chômage et pouvoir d'achat. Aujourd'hui, la question du pouvoir d'achat est une priorité. Les cadres eux-mêmes placent le salaire en tête de leurs préoccupations.

Chaque jour le gouvernement met un peu plus en oeuvre ce que lui demande le patronat : la disparition des garanties collectives conquises par les salariés. "La vie, la santé, l'amour sont précieuses, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi" nous dit Laurence Parisot, la nouvelle Présidente du Medef.

La CGT demande **des négociations et des réponses du gouvernement et du patronat qui**

conduisent à des avancées :

- ▶ **sur les salaires**, face à la flambée des prix ;
- ▶ **sur l'emploi stable et qualifié**, face à la précarité du travail et au chômage ;
- ▶ **sur les garanties collectives et la protection sociales**, face à l'insécurité faite aux salariés ;
- ▶ **sur l'avenir des services publics** face aux conséquences dramatiques des déréglementations et des privatisations.

La revendication du retrait du "Contrat nouvelles embauches" sera au coeur de cette mobilisation interprofessionnelle et unitaire du 4 octobre.

Rendez-vous à 10h30, place de la Mairie à Rennes.

Connaissance, intelligence et territoires

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [7 septembre 2005]

Les TIC en 2010

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [22 septembre 2005]

Commission Veille et Prospective du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [19 octobre 2005]

Ordre du jour :

- ▶ *Faire un tour de table afin d'identifier les principales variables-clefs.*
- ▶ *Hiérarchiser ces variables (pondération en fonction de leur degré d'impact supposé sur le système).*
- ▶ *Au terme de la réunion : choix d'une ou deux variable(s) semblant déterminante(s), en faire un thème de travail prospectif (objectif : construire des scénarii au cours des prochaines séances).*

Les membres de la commission ont transmis leurs premières idées. Ma contribution porte sur le partage des richesses :

- ▶ Le partage des richesses influence le développement économique par la consommation (niveau des salaires et emploi) et la production (niveau des rendements du capital), l'attractivité du territoire (corrélation qualification/revenus, équipement éducation, social, santé).
- ▶ Le partage des richesses influence la sécurité (plus on a à perdre, moins on est dangereux - terrorisme).
- ▶ Le partage des richesses influence la qualité du service rendu par le système productif (survalorisation des ventes, sous-valorisation de l'accompagnement des clients).
- ▶ Le partage des richesses influence la qualité du travail (l'individualisation tue les coopérations).
- ▶ Le partage des richesses influence la qualité de la vie (inégalités, pauvreté, exclusion, autonomie, démocratie, liberté).
- ▶ Le partage des richesses influence le développement durable (jetable pas cher, élevage en batterie et culture extensive moins coûteux / capacité financière des clients).

Pour compléter cette contribution, j'ai rappelé les propositions CGT de "Statut du travail salarié" (flexibilité sans précarité et progrès pour tous) et de financement du système de protection sociale. Non seulement ces propositions visent à répondre aux besoins, mais aussi à alimenter le système économique par la consommation.

Les pièces de la séance :

- ▶ le tableau : récapitulatif des **étapes clés de la prospective territoriale**, l'objectif de la séance est d'aborder les étapes 1 et 2 ;
- ▶ **les thèmes** récurrents qui ressortent de l'ensemble des propositions : à prendre comme un premier document de travail, non figé.

J'ai souhaité mettre le doigt sur le couple souhaitable/vivable.

- ▶ Un membre de la commission participe à un exercice de prospective du CESR qui doit être présenté à la Région qui présente deux scénarii dénommés "Tous à l'abri !" et "Le plus fort gagne.". Ces scénarii sont vivables de la même manière qu'est vivable un monde où la multitude est exclue et constitue même la matière première de l'économie comme dans **Soleil vert** ; il suffit d'une police sans pitié.
- ▶ Pour faire de notre exercice de prospective un acte de démocratie, il ne faut pas se satisfaire du possible/probable, mais il faut s'accorder sur le souhaitable et ajuster les recommandations sur ce souhaitable.

La coopération territoriale : un outil de développement ?

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [11 octobre 2005]

Le Président du Conseil économique et social de Bretagne, sa section "Prospective" et la

Commission "Aménagement et développement des territoires, environnement" organise le forum Prospective sur le thème "**La coopération territoriale : un outil de développement ?**" en collaboration avec l'Assemblée des communautés de France (ADCF).

Mardi 11 octobre 2005 de 13h45 à 19h00 à l'école nationale de la santé publique de Rennes (grand amphithéâtre)

- ▶ Animation par Yves Morvan (Président de la section "Prospective" du CESR de Bretagne)
- ▶ 13h45 Ouverture par Yves Morvan
- ▶ 14h00 Présentation de l'étude du CESR "La coopération territoriale, un outil de développement pour la Bretagne"
- ▶ 14h45 Table ronde "La coopération territoriale : un apport pour le développement des territoires en Bretagne ?"
- ▶ 16h45 Conférence "Rétrospective et prospective de la coopération territoriale. Quel passé ? Quel avenir ?"

Bureau du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [8 novembre 2005]

Ordre du jour :

- ▶ Perspectives pour l'économie sociale et solidaire
- ▶ Démarche d'évaluation engagée par le GIP-Pays de Rennes
- ▶ Diagnostic préalable à l'élaboration du Schéma régional de développement économique du Conseil régional
- ▶ Nomination d'un nouveau président de la commission "Santé et territoire"
- ▶ Adoption du vœu présenté par les organisations syndicales de salariés au sujet de l'investissement des acteurs économiques, sociaux et associatifs au sein des activités du CODESPAR
- ▶ Comité consultatif départemental "Economie et emploi"
- ▶ Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation de Rennes Métropole
- ▶ Projet de convention avec Brocéliande
- ▶ Rencontres avec Mme Le Branchu et les Présidents de Conseils de développement d'Ille-et-Vilaine

A l'ordre de jour prévu s'est ajouté un débat sur les violences urbaines qui ont eu lieu chaque nuit depuis dix jours. Tout le monde s'est accordé sur le fait que le sujet nécessitait plus de temps. Je n'ai pas fait connaître **le communiqué de la CGT**, mais ai simplement rappelé le message souvent donné par Alain Evin sur l'absence des jeunes dans nos instances. Une heure est prévue sur le sujet après l'assemblée générale du 17 novembre.

Investissement des acteurs économiques, sociaux et associatifs au Codespar

Je suis intervenu pour intégrer dans le vœu l'expression du consensus des quatre collèges (élus, entreprises, salariés et associations) sur le droit d'absence nécessaire au bon fonctionnement du Codespar.

Comité consultatif départemental "Economie et emploi"

Le Codespar mandate le président et deux vice-présidents auprès du Comité consultatif départemental "Economie et Emploi". Je pense que la CGT doit obtenir une présence dans ce comité au travers des personnes qualifiées. Un comité départemental doit aussi, à côté de la représentation des territoires du département, regrouper les acteurs du département, dont l'Union départementale CGT.

Le compte-rendu de la séance : **Voir**.

Environnement numérique individuel

[Patrick SOULIER] > Démarche > Proposer [12 octobre 2005]

En janvier dernier, le Ministère de l'Education nationale (**MEN**) a lancé un **appel à commentaires** sur son projet d'Environnement Numérique de Travail (**ENT**).

Le 28 septembre dernier, le MEN a publié une **synthèse des réponses**.

Ma proposition y est répertoriée en tête des remarques de fond.

- ▶ Commentaire : "Logique de l'ENI (Espace numérique individuel) différente de la logique de l'ENT et qui tend notamment à proposer un modèle transversal à plusieurs communautés/institutions."
- ▶ Réponse : "Dans le cadre de l'ENI, nous sommes dans une logique de « portail » inter organismes (type MSP ou portail agent proposé par l'ADAE). Nous sommes à priori dans une

stratégie beaucoup plus large que celle proposée dans le cadre de l'ENT."

Le projet du MEN est très ambitieux puisqu'il cible un tiers de la population. Mais il ne pourra pas être déployé sans l'intervention des collectivités territoriales. Or celles-ci ont leur propres projets en matière de services à la population, en matière de services de participation des citoyens à la vie politique.

La réponse du MEN ouvre la voie à la stratégie du portail agent qui mutualise les fonctions individuelles entre les communautés/institutions éducatives, administratives et politiques. Cet environnement individuel pourrait être supporté financièrement par les opérateurs qui s'ouvriraient ainsi un marché de services individuels offerts gratuitement à la personne et rémunérés par les institutions publiques, mais aussi par les entreprises clientes éventuellement intéressées par la disponibilité de l'ENI de leurs clients.

L'implication des collectivités territoriales dans ce travail serait beaucoup plus productif en terme de génération d'usages en matière de TIC que dans le financement de réseau de collectes.

Congrès de l'Union départementale CGT d'Ille-et-Vilaine

[Patrick SOULIER] > **Background** [14 octobre 2005]

Le Conseil Régional de Bretagne élu en 2004 s'est positionné sur une action de Bretagne stratège et mise sur la coopération territoriale pour assurer le développement économique sur les spécificités et les atouts des Pays.

Les organisations de la CGT sont de plus en plus sollicitées pour participer à toutes sortes d'institutions de concertation et aux conseils de développement des Pays et des Agglomérations.

Mandaté par l'Union Départementale CGT d'Ille-et-Vilaine (CGT-UD35) au Codespar (Conseil de développement de l'Agglomération et du Pays de Rennes, il m'est vite apparu que le syndicat déléguait trop sans conduite. J'ai proposé la création d'un collectif pour accompagner les mandats à ces institutions et pour contribuer à l'activité du Comité Régional au CESR et à toutes les sollicitations régionales de la CGT.

Le 11 janvier 2005, la Commission Exécutive a créé ce collectif et m'en a confié l'animation. Mais la mise en place effective de ce collectif va avoir lieu dans le cadre de la nouvelle Commission Exécutive, le 48ème congrès de l'UD35 tenu du 13 au 14 octobre 2005 à Dinard ayant mandaté sa Direction sur cette activité.

Présenté par mon syndicat - le syndicat des salariés CGT de la Fédération du secteur des Activités Postales et de Télécommunications d'Ille-et-Vilaine (CGT-PTT35) - j'ai été élu pour animer ce travail d'appropriation territoriale par la CGT et de contribution régionale de la CGT-UD35.

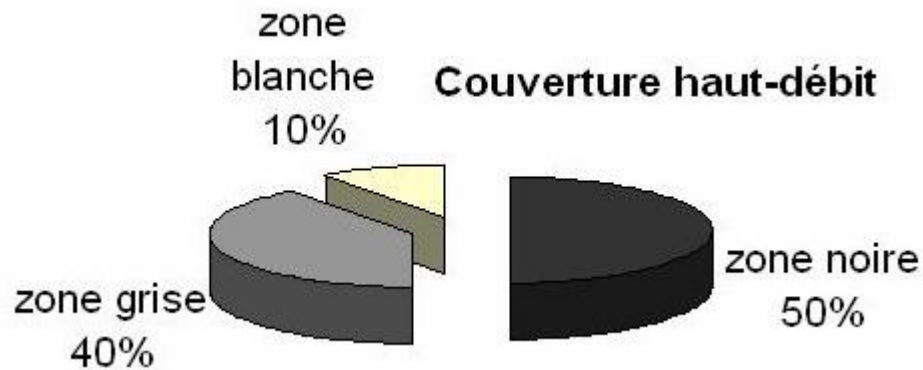
Le secteur Télécoms

[Patrick SOULIER] > **Démarche > Proposer** [10 novembre 2005]

Le Conseil municipal de **Cesson-Sévigné** a voté l'extension de compétence de **Rennes-Métropole** aux infrastructures de réseaux de communications électroniques d'intérêt communautaire.

Condamnés à intervenir dans un secteur soumis à une régulation concurrentielle incapable de répondre à l'exigence d'universalité de l'accès, les collectivités territoriales mobilisent les finances publiques pour pallier la défaillance des opérateurs.

[1]



Au conseil municipal du 19 octobre de Cesson-Sévigné, la droite a persisté dans le **mythe de la concurrence** et la gauche a joué la discipline sous prétexte de solidarité !

Lors de la remise du **label national ville internet**, Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités territoriales, s'est réjoui des **55 projets des collectivités locales pour la réalisation de réseaux de collecte haut-débit qui représentent une subvention de 1 Md€**. **InternetActu** a publié un éditorial de Jean-Marc Manach le 28 octobre 2005 (**Pau Broadband Country : c'est (re)parti**) qui citait Jean-Michel BILLAUT évaluant à **15 Md€ la couverture fibre de la France**.

Les opérateurs doivent prendre en charge ces équipements, c'est la promesse faite lors de la privatisation du secteur et non tenue dix ans après. Puisque ces opérateurs sont incapables de le faire tout seul et se limitent à exploiter une technologie incapable d'universalité d'accès, **l'accès haut-débit doit être déclaré service universel**. Compte tenu de l'état de droit européen, un appel d'offre doit être lancé :

- ▶ périmètre national,
- ▶ raccordement fibre optique universel à un prix péréqué,
- ▶ interfaces ouverts à tout prestataire de service (accès internet) à un prix péréqué,
- ▶ gestion technique et commerciale par une entité nationale affichant coûts et qualité de fonctionnement de façon transparente,
- ▶ contrôle par trois collègues : l'Etat, les salariés du secteur et les usagers (entreprises et grand-public).

Le modèle économique de ce service universel ne doit pas mobiliser d'argent public et se rémunérer par la location de la ligne aux usagers et de l'interface de prestation de services aux opérateurs.

L'extension de compétence coûteuse demandée par Rennes-Métropole est obsène dans un secteur qui réalise de tels profits et où la puissance publique serait si efficacement consacrée au développement des usages.

Alors que l'Education nationale, l'Etat et les Collectivités Territoriales expriment une forte demande d'usages, la puissance publique est gaspillée par l'équipement nécessaire pour universaliser l'accès aux services.

Une idée a pris corps dans le projet d'environnement numérique de travail (**ENT**) du Ministère de l'Education Nationale (**MEN**) qui cible un tiers de la population. Forcément financé par les collectivités territoriales - et là à juste titre - ce projet peut bénéficier d'une mutualisation des fonctions individuelles avec les projets des collectivités territoriales.

Ces fonctions individuelles constituent un agent utilisateur Web (représentant de l'utilisateur sur le Web) presté par les opérateurs, chaque individu choisissant son opérateur ; on peut imaginer une licence opérateur attribuée en fonction de la conformité de cette prestation à un cahier des charges de service universel. Ces fonctions individuelles, si lourdes financièrement dans un projet, seraient disponibles en ligne contre location. Le coût de la réalisation des projets serait diminué et les projets simplifiés.

Un service public peut être rendu de multiples manières :

- ▶ service public rendu par l'administration elle-même financée par l'impôt,
- ▶ service public rendu par une entreprise publique financé par les clients dans le cadre de tarifs péréqués,
- ▶ service public rendu par une entreprise privée sélectionnée sur appel d'offre avec obligation de périmètre,
- ▶ service public rendu naturellement par les acteurs économiques avec simplement des

obligations (permanences de pharmacies, ouverture des boulangeries sur une commune, etc.)

La meilleure solution est celle qui coûtera le moins possible d'argent public pour la plus grande qualité de service :

- ▶ l'accès aux services doit être universel et le financement de cette universalité supporté par tous au même prix,
- ▶ dans un secteur donné, le système mis en place pour rendre ce service doit être contrôlé par trois collèges : les élus, les salariés du secteur et les usagers.

Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication, **deux chantiers** doivent être ouverts :

- ▶ le raccordement et la gestion d'un **réseau FTTH [2] raccordant tous les usagers**, quelque soit leur localisation,
- ▶ la **prestation d'un agent utilisateur Web par tout opérateur licencié ouvert aux environnements numériques des institutions publiques (éducation nationale, région, département, communes, organismes sociaux, etc.) et susceptible d'être commercialisé auprès des entreprises pour gérer leurs relations entreprise-collaborateur et entreprise-client.**

Si l'appel d'offre sur le service universel d'accès haut-débit est infructueux, l'opérateur historique doit être démantelé en deux entités : service d'une part et réseau d'autre part. Le Réseau de Haut-débit de France (RHF), nationalisé, prendra alors en charge le réseau de France Telecom, assurera le remplacement du réseau cuivre par le réseau optique et sa commercialisation auprès des usagers et des opérateurs qui voudront offrir des prestations.

Le chantier agent utilisateur Web a de fortes chances d'intéresser les opérateurs. Il constitue une opportune création de marché pour un objet invendable aux utilisateurs sur le modèle suivant : la prestation est offerte gratuitement aux utilisateurs et rémunérée par la location aux institutions en relation avec les utilisateurs.

[1] Les zones de couverture haut-débit sont dites blanches quand le haut-débit n'est pas présent, grise quand seul France Telecom offre le service et noire quand les offres sont nombreuses (**Le mythe de la concurrence**). Compte tenu de la technologie utilisée, plus le niveau de service est élevé, plus la zone blanche est étendue.

[2] FTTH = Fibre optique jusque chez l'utilisateur

Collectif Territoires CGT Bretagne

[Patrick SOULIER] > Démarche > Mobiliser [24 octobre 2005]

J'ai été mandaté par l'Union départementale CGT d'Ille-et-Vilaine pour faire connaître, à la réunion organisée par le bureau du Comité régional CGT sous la conduite de Jean-Edmond Coatrieux, la résolution adoptée au congrès de Dinard les 13 et 14 octobre derniers sur la question de la participation et de l'investissement des militants CGT dans les instances territoriales comme les conseils de développement.

J'ai donc affirmé que la phase de réflexion sur la question était passée à l'UD et que nous ouvririons, avec la nouvelle Commission Exécutive (CE), la phase de mise en place des outils.

La précédente CE a créé le collectif "Territoires" pour

- ▶ élaborer la stratégie territoriale de la CGT sur le département,
- ▶ accompagner les militants mandatés dans les conseils de développement du département et
- ▶ contribuer à l'activité territoriale de la CGT sur la Bretagne.

Un collectif "Territoires" régional est créé sous la responsabilité de Jean-Edmond Coatrieux. Il sera constitué de militants mandatés par leur Union Départementale. Le premier travail de ce collectif [1] consistera à construire un document pédagogique sur les conseils de développement dans le but de mobiliser les syndicats à la réussite de cette démarche.

Le sujet sera à l'ordre du jour de la première session de la nouvelle CE d'Ille-et-Vilaine.

Le compte-rendu de la séance : .

[1] Ce collectif montera en charge au fur et à mesure des mandaterments.

Mégalis

[Patrick SOULIER] > Démarche > Proposer [5 octobre 2005]

En arrivant au pouvoir, les nouvelles équipes des Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire ont fait faire des bilans sur les réseaux Mégalis.

- ▶ **Bretagne** (3,2 Mo)
- ▶ Pays de Loire : **Interviews** (1,3 Mo), **Existant** (5,5 Mo), **Economique** (1,2 Mo)

J'avais déjà eu connaissance du bilan Bretagne (difficile ! Bravo la transparence !) sur lequel j'ai fait mes commentaires [1].

Il semblerait qu'il soit prévu de transformer les syndicats mixtes Mégalis en SEM. Le changement de statut du syndicat mixte nous donne l'occasion d'en négocier la gouvernance. Je propose qu'il faut trouver un statut qui en permette la direction par un CA formé de quatre collèges :

- ▶ le collège des financeurs qui assure la présidence (1/4 des membres)
- ▶ le collège des utilisateurs (université, rectorat, hôpitaux, etc ; 1/4 des membres)
- ▶ le collège des opérateurs du secteur (1/4 des membres)
- ▶ le collège des salariés du secteur représentés par les syndicats en fonction du résultat aux élections professionnelles (1/4 des membres).

Comité régional CGT et Comité d'Entreprise des Pays de la Loire ont demandé un rendez-vous au Président de région. Je propose que la même démarche doit être suivie en Bretagne.

Concernant l'évolution de l'activité, il me semble qu'il faut obtenir l'intervention publique sur les usages et que **le projet ENT** du ministère de l'Education nationale (**MEN**) nous en donne l'occasion. J'ai répondu à l'**appel à commentaires** lancé par le ministère à ce propos en début d'année [2] De mon point de vue, toute intervention publique sur les infrastructures n'est que subvention d'opérateurs défaillants. Par contre, une intervention publique sur le développement du projet du ministère qui cible un tiers de la population est justifié.

[1] Un mot de passe est nécessaire pour accéder aux documents.

[2] Et **ma proposition** y est répertoriée en tête des remarques de fond.

▶ Commentaire : *"Logique de l'ENI (Espace numérique individuel) différente de la logique de l'ENT et qui tend notamment à proposer un modèle transversal à plusieurs communautés/institutions."*

▶ Réponse : *"Dans le cadre de l'ENI, nous sommes dans une logique de « portail » inter organismes (type MSP ou portail agent proposé par l'ADAE). Nous sommes à priori dans une stratégie beaucoup plus large que celle proposée dans le cadre de l'ENT."*

Financement de la Sécurité Sociale

[Patrick SOULIER] > **Background** [25 octobre 2005]

La régulation du secteur des télécoms par la concurrence

[Patrick SOULIER] > **Background** [4 novembre 2005]

La régulation du secteur des télécommunications mise en place à la fin du siècle dernier est fondée sur le mythe des bienfaits de la concurrence. Mais, dans un monde où les usagers n'ont pas un égal accès aux services, cette régulation est discriminatoire et fabrique de la fracture numérique malgré la volonté d'aménagement du territoire qui anime les collectivités territoriales.

Loin d'enrichir les services et de baisser les prix (pour tout le monde), la concurrence se fixe sur le segment le plus profitable et exclut les cibles difficiles.

Voyant s'installer une fracture numérique insupportable, les collectivités territoriales sont tentées par la politique d'équipements que le nouveau cadre juridique leur autorise.

Sensibles au mythe de la concurrence en matière de télécommunications, les élus locaux ont tendance à vouloir l'installer sur tout leur territoire en finançant ce qu'elle exclut. Comme dans la gestion de l'eau, les collectivités locales pensent à la délégation de service public pour exploiter les réseaux de collecte qu'elles souhaitent construire.

On connaît l'aubaine de ces contrats de longue durée pour les délégataires. La CGE s'est constituée ainsi un véritable trésor de guerre qui lui a permis de devenir un acteur majeur dans les télécommunications.

En fait, quand les pouvoirs publics interviennent sur les infrastructures d'un secteur régulé par la concurrence sur un espace où l'accès est inégal, ils subventionnent des opérateurs défaillants centrés sur leurs profits plus que sur le service rendu. [1]

[1] Avec la privatisation du secteur effectuée à la fin du siècle dernier, on est passé d'un service public rendu par un secteur public financé par les utilisateurs dans le cadre d'une péréquation tarifaire qui rapportait de l'argent à l'Etat et soulageait l'impôt à un service public financé par l'impôt au profit des opérateurs défaillants d'un secteur concurrentiel discriminatoire.

48ème Congrès de la CGT

[Patrick SOULIER] > **Background** [7 novembre 2005]

L'urgence, c'est le social et la démocratie

[Patrick SOULIER] > **Démarche > Proposer** [8 novembre 2005]

Communiqué de la Confédération Générale du Travail CGT

Après avoir sous-estimé l'ampleur de la crise qui secoue notre pays depuis 10 jours, le gouvernement a décidé de prendre des mesures d'exception pour assurer le maintien de l'ordre dans un certain nombre de départements. Cela est dangereux. Le gouvernement fait fausse route. Ce n'est jamais en restreignant les libertés qu'on assure l'autorité publique. Il faut répondre, sans attendre, par le dialogue et la démocratie aux urgences sociales dont celles prioritaires liées à l'emploi.

Les propos provocateurs du ministre de l'Intérieur, l'absence d'ouverture de perspectives et la réaffirmation de la priorité à la répression attisent des violences qui se retournent contre les populations les plus modestes. En toute occasion, la Cgt défend les citoyens menacés ou frappés par les violences d'où qu'elles viennent mais se refuse à toute forme d'amalgame et de stigmatisation de telle ou telle catégorie de la population.

La Cgt met en garde contre les tentatives de récupération par l'extrême droite qui se développent sur fond de crise.

Il n'est en effet pas question de se tromper de diagnostic. Cette crise n'est ni celle de l'immigration, ni celle de la jeunesse, ni celle des banlieues. Elle est avant tout une crise sociale, révélatrice des fractures qui se sont creusées depuis 20 ans, suite aux politiques menées. Plus de 5 millions de personnes sont exclues de l'accès à un véritable emploi alors que les profits s'accroissent et que les fortunes prospèrent. Ces familles cumulent toutes les difficultés sociales (éducation, logement, santé... !). Les jeunes sont confinés dans la précarité. L'absence de perspectives, les inégalités, les discriminations de toutes sortes minent l'expression des solidarités.

Quand dans une démocratie, pouvoir et directions d'entreprise refusent de prendre en compte ce qui s'exprime dans les manifestations et dans les grèves, lorsque les gouvernants refusent d'écouter et d'interpréter comme il le faudrait des consultations politiques, cela nourrit fatalisme, désespérance et violence.

D'autres choix économiques et sociaux sont nécessaires. Le communautarisme social, la constitution de castes de privilégiés et de ghettos défavorisés ne sont pas plus acceptables que le communautarisme religieux. Il s'agit aussi de changer de méthode. Le passage en force systématique doit laisser place au dialogue social réel et à la négociation. L'intérêt général doit l'emporter sur les logiques de privatisation. Il faut mettre en place les conditions d'une véritable démocratie sociale et politique qui permette à chacun d'intervenir sur les choix qui le concernent.

Face à la crise sociale, l'exigence de négociations pour l'emploi, le pouvoir d'achat, la dignité, la lutte contre les discriminations, doit s'exprimer plus fortement. La Cgt se prononce pour une action nationale, interprofessionnelle et unitaire pour porter ces revendications. Elle s'adresse immédiatement à toutes les composantes du mouvement syndical.

Stratégie de Lisbonne

[Patrick SOULIER] > **Démarche > Ecouter** [3 novembre 2005]

La Cgt condamne l'état d'urgence

[Patrick SOULIER] > **Démarche > Proposer** [15 novembre 2005]

Communiqué de la Confédération Générale du Travail CGT

La Cgt le réaffirme, les événements graves que connaît notre pays ne se réduisent ni à une crise des banlieues, ni à une crise de la jeunesse, ni à une crise de l'immigration, mais à une crise sociale profonde qui touche et mécontente de très nombreuses couches de la population. Les véritables et authentiques réponses se trouvent notamment dans la création d'emplois stables, correctement rémunérés, et dans une lutte sans merci contre les discriminations de tous ordres. Chacun est à même de constater que depuis le 9 novembre, les dispositions d'état d'urgence remises en selle par le gouvernement n'ont été que très rarement mises en œuvre par les maires

et les préfets. L'expérience confirme donc leur inutilité dans les situations réelles.

La Cgt redoute que l'application prolongée de cette loi relève d'autres intentions que le respect de l'ordre public. Outre l'interdiction de circuler la nuit, elle contient en effet bien d'autres limitations aux libertés fondamentales, comme le droit de réunion et de manifestation. Cette décision vise ainsi à entretenir un climat pesant, voire à décourager les salariés, retraités et privés d'emploi de se mobiliser sur les revendications sociales qu'ils portent de façon offensive depuis le début de l'année.

La Cgt condamne fermement le dispositif d'état d'urgence et appelle les salariés à ne pas se laisser intimider. La manifestation à Paris et les initiatives en régions le 19 novembre pour la défense de services publics doit être un succès. Au niveau de nombreuses professions, des actions revendicatives sont d'ores et déjà décidées dans la seconde quinzaine de novembre : spectacle, organismes sociaux, cheminots, recherche, éducation nationale, finances... De plus, des contacts sont en cours avec d'autres syndicats et associations pour proposer des initiatives soutenant des propositions de réponses concrètes aux malaises ressentis dans les cités comme dans les entreprises.

L'urgence est avant tout sociale. La Cgt entend créer toutes les conditions pour obtenir des réponses de la part du gouvernement et du patronat.

Montreuil, le 15 novembre 2005

Développement public de l'usage du Web

[Patrick SOULIER] > Démarche > Proposer [8 décembre 2005]

A la suite de divers contacts avec des membres du CESR des Pays de la Loire, je suis auditionné à propos ma contribution sur les agents utilisateurs Web appelés à représenter les individus sur le Web. [1]

Cette présentation est tirée de **la réponse** que j'ai proposée au rectorat de Rennes à l'appel à commentaire du Ministère de l'Éducation nationale sur son projet d'Environnement Numérique de Travail (ENT).

De manière à prendre en compte leur usage réel dans ma présentation, j'ai commencé par proposer un tour de table sur l'usage des TIC qu'ont les membres de la commission du CESR. Très vite, il a été question des doutes et des craintes d'une généralisation des TIC dans la société et dans les institutions :

- ▶ protection de la vie privée,
- ▶ sécurité des données et risque de perte irrémédiable,
- ▶ incapacité du corps enseignant de former les élèves,
- ▶ pratiques délictueuses,
- ▶ protection des enfants.

La présentation développe ensuite une architecture qui réalise l'appropriation publique de l'usage des TIC par la mutualisation des fonctions individuelles entre les services des institutions et des entreprises. Cette architecture poursuit le mouvement de rationalisation de l'architecture en cours dans la plupart des institutions et des entreprises qui consiste à mutualiser les fonctions communes aux différents services (services individuels, annuaire et gestion de droits).



Les services ont été développés les uns à côté des autres et les utilisateurs doivent s'identifier sur chacun d'eux.



Le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé un grand projet d'**Environnement Numérique de Travail** visant à mutualiser toutes les fonctions communes à ses services au sein d'un bureau virtuel.

Bien sûr, aucune mutualisation n'est possible entre les services. Cela présente l'immense difficulté de la duplication des données. Par exemple, le calendrier d'un utilisateur se trouve éclaté dans tous les services qui proposent une gestion du temps et la prise de rendez-vous.



Un individu ne vit pas tout entier dans une

Ce projet n'est pas original, la plupart des institutions et des entreprises ayant le même. Mais il est important par sa taille puisqu'il vise un tiers de la population française : élèves, enseignants, parents et partenaires du système éducatif.



L'architecture cible consiste à centraliser les

seule institution. Il est collaborateur ou client de plusieurs. Et l'éclatement que cherche à supprimer chaque organisation risque de rester sa réalité sans un mouvement supplémentaire de mutualisation.

Les collectivités territoriales qui doivent intervenir dans le financement du projet de l'Education nationale (Régions, Départements, Groupements de communes et communes) sont les acteurs qui peuvent mener ce mouvement.

fonctions individuelles au sein d'un agent utilisateur Web qui représente l'individu sur le Web. Cet agent utilisateur dispose d'une interface utilisable par les services des institutions et des entreprises pour la gestion des données individuelles : rendez-vous par exemple.

Chaque institution administre les droits des individus en fonction du rôle qu'ils jouent en leur sein. L'agent utilisateur les assure de l'authentification de l'individu qui a ouvert la session.

Une fois résolue la question de l'architecture, il s'agit, pour les collectivités territoriales, d'assumer le poids financier du projet de l'Education nationale dans le cadre réglementaire du secteur des TIC.



Plusieurs opérateurs sont susceptibles de proposer le service d'agent utilisateur Web, l'individu étant libre de choisir son opérateur. La puissance publique peut labelliser le service rendu par ces opérateurs de manière à garantir :

- ▶ la fiabilité de l'authentification qu'il rend,
- ▶ la protection de la vie privée qu'il assure,
- ▶ la qualité de l'interface proposée aux institutions et entreprises.

Les opérateurs investissent dans l'agent utilisateur Web et en assure la prestation gratuite aux individus, la rémunération du service étant réalisée par la location de l'interface aux institutions et entreprises. Les opérateurs n'ont jamais réussi à vendre ce type de service et s'ouvrent ainsi un marché.

La puissance publique joue son rôle dans le développement des usages sur des services nécessaires aux institutions pour mobiliser leurs agents et servir leurs administrés. Les entreprises, qui ont les mêmes besoins de mobilisation de leurs collaborateurs et de leurs clients, peuvent parfaitement s'organiser dans cette architecture.

Les membres de la commission du CESR des Pays de la Loire ne sont pas intervenus sur les propositions faites :

- ▶ **mutualisation des fonctions individuelles au sein d'un agent utilisateur Web,**
- ▶ **financement de l'investissement de l'agent utilisateur Web (WUA) confié aux opérateurs,**
- ▶ **prestation gratuite aux individus,**
- ▶ **rémunération du service WUA par les institutions et entreprises dans la location de l'interface d'interfonctionnement.**

A suivre...

[1] En janvier dernier, le Ministère de l'Education nationale (**MEN**) a lancé un **appel à commentaires** sur son projet d'Environnement Numérique de Travail (**ENT**).

Commission emploi/formation du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [27 octobre 2005]

Commission emploi/formation du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [8 décembre 2005]

Longue soirée que ce rendez-vous avec , en première partie la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF) et en seconde partie, une rencontre sur "emplois et quartiers" après les événements qui ont marqué le mois de novembre dans les banlieues.

Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF)

Labellisée par la Commission Nationale, la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation dispose aujourd'hui de :

- ▶ **la charte d'engagement des partenaires**
- ▶ **le projet de convention constitutive du GIP,**

► **les fiches actions.**

La MEIF est bâtie sur un modèle original qui vise à mettre en réseau les acteurs "emploi" (cohésion sociale) et les acteurs "formation professionnelle" (Région Bretagne) sur le périmètre du bassin d'emploi, les Pays Vallons de Vilaine et Brocéliande s'associant à la démarche.

Les actions de la MEIF sont au nombre de 22, réparties en quatre axes prioritaires :

- observation, analyse, anticipation et adaptation des besoins,
- accès et retour à l'emploi,
- développement de l'emploi et création d'entreprises,
- animation du dispositif.

Le Codespar sera présent dans 13 actions sur les 22 actions décrites avec une **implication** forte sur 8 d'entre elles. Mais cette présence sera surtout marquée sur les actions du premier axe prioritaire d'observation et d'analyse des besoins et sur celles qui touchent ses propres actions comme les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences et l'économie sociale et solidaire :

- veille stratégique (anticipation) et observatoire,
- formalisation/diffusion des infos de l'observatoire,
- diagnostic et schéma directeur,
- évaluation partagée,
- démarches GPEC en entreprises et au niveau du territoire,
- amélioration de l'offre de services emploi/formation,
- pilotage de la MEIF
- développement de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire (commission ESS).

Le Codespar s'attachera à bien séparer le travail technique et l'appréciation politique sur ces actions, les groupes techniques.

Emplois et quartiers

Après la présentation de plusieurs actions menées par la mission locale, la mairie, l'ANPE, divers associations, etc., le tour de tables commence par les employeurs qui annonce une démarche proactive pour aller chercher les jeunes et tout mettre en oeuvre pour les fixer dans l'emploi. La mairie apporte aussi son paquet.

Ces initiatives sont intéressantes. Les acteurs semblent vouloir agir en se coordonnant. La CGT devra apporter sa valeur ajoutée avec sa proposition de statut du travail salarié et une attention particulière sur la qualité et la pérennité des emplois.

Bureau du Codespar

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [13 décembre 2005]

Ordre du jour :

- *Adoption du projet de compte-rendu de la réunion du Bureau du 8 novembre*
- *Reprise du point sur les dossiers « Economie sociale et solidaire » et DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)- quelles perspectives et à quel horizon ? (cf dossier)*
- *Agriculture et SCoT : quelle réponse apporte t-on au Président du Pays ? M. Leprêtre, membre du Conseil d'Administration représentant la Chambre d'Agriculture, participera à notre séance de travail*
- *Programme de travail 2006, premières pistes (cf. note jointe)*
- *Programmation de nos prochaines réunions : Bureau, CA, AG*
- *Convention avec le cabinet Catalys Conseil qui travaille avec le CODESPAR sur le dossier « Transcompétences »*
- *questions diverses.*

Economie Sociale et Solidaire

Pour Rennes-Métropole, l'économie sociale et solidaire constitue un axe de développement économique. Le Codespar est le lieu où les acteurs s'associent pour conforter cet élément de structuration du territoire. Les axes de travail sont le dispositif local d'accompagnement (DLA), le bilan sociétal et la comptabilité sociétale.

Le DLA s'appuie sur un CDD qui s'arrête au premier semestre 2006 et la question de sa pérennisation se pose. La proposition selon laquelle cet emploi pourrait constituer le pôle ESS du développement économique de Rennes-Métropole semble acquiescer l'assentiment général.

Les élus militeront en ce sens. Ils signalent tout de même que la pression budgétaire nécessite des arbitrages dans lesquels le dossier risque de souffrir. Il est vrai que Rennes-Métropole va mobiliser ses moyens budgétaires dans sa nouvelle compétence en matière d'équipement réseau. On ne peut pas subventionner des opérateurs qui font par ailleurs des marges confortables et disposer des moyens nécessaires au développement social et solidaire.

Un débat est annoncé pour le printemps. La CGT du département a participé à la formation sur l'économie sociale et solidaire organisée par la confédération. Une rencontre avec la chargée de mission devrait pouvoir préparer l'intégration du syndicat dans la commission.

Agriculture et SCoT

Lors de la présentation du diagnostic du SCoT, Monsieur Leprêtre avait eu une intervention qui a interpellé le Président du Pays.

L'agriculture occupe 80% du territoire et affiche au niveau du département la plus grosse production de lait en France. Sans négliger la production de qualité commercialisée localement, la production quantitative est considérée comme nécessaire à l'économie, aux emplois et à l'activité de l'industrie agro-alimentaire (IAA).

La commission "Veille et prospective" intègre ce travail sur l'agriculture en impliquant les acteurs de l'IAA en liaison avec la commission prospective de la chambre d'agriculture et avec l'association "Terre en ville" qui met en réseau européen 13 villes dont Rennes.

Programme 2006

Le travail proposé par Martial Gabillard a disparu du programme 2006. La CGT doit porter le dossier.

Compte rendu de la séance : .

AG du GIP du Pays de Rennes

[Patrick SOULIER] > Démarche > Ecouter [12 décembre 2005]

En cherchant à connaître la vocation des pays qui forment son territoire, **la Région** a permis au Pays de Rennes de s'affirmer comme **capitale régionale tournée vers l'Europe** à la poursuite d'un **développement pérenne et équilibré**.

Le GIP est une petite structure (4 salariés) dont l'activité est centrée sur l'**urbanisme durable** et la **répartition des emplois** et de l'activité économique sur tout le territoire du Pays.

L'année 2006 verra s'achever les premières contractualisations (contrat de Pays, convention PRAT, conventions Actions CG35) et sera essentiellement consacrée à la préparation du prochain contrat. Ce sera l'occasion de développer les liens avec les élus des EPCI et du CRB et de soigner l'articulation GIP/Codespar.

Les actions thématiques sont pilotées par les groupes qui encadrent aussi les réflexions du syndicat mixte chargé du SCoT.

- ▶ **habitat et urbanisme durable** (élus référents : Annie Pivette et Maurice Lelièvre) centré sur l'habitat et le dispositif ATEnEE,
- ▶ **développement des territoires** (élus référents : Françoise Gatel, MM. Praud et Puil) centré sur le tourisme, la charte d'urbanisme commercial et l'opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat (ODESCA),
- ▶ **aménagement de l'espace** (élu référent : M Poirier) centré sur la charte paysagère,
- ▶ **mobilités,**
- ▶ **communication** (élu référent : M. Marsac) centré sur la lettre d'information et le site internet.

Le Codespar déploie son activité thématique sur 5 thèmes :

- ▶ **emploi/formation** avec l'arrivée de sa contribution à la MEIF à côté de son programme (vieillesse de la population, transcompétences, accompagnement des besoins du PLH),
- ▶ **veille et prospective** avec le devenir du système productif local et des réflexions sur l'agriculture et la filière automobile de demain,
- ▶ **santé,**
- ▶ **économie sociale et solidaire** avec le DLA, le bilan sociétal, le compte sociétal, le site internet, l'agenda 21)
- ▶ **temps sociaux** avec l'exploitation de ce qui a été réalisé.

Pour la CGT, le pays de Rennes constitue un environnement qui nécessite la

construction d'un collectif "territoires" formé sur les thèmes suivants et les propositions de la CGT :

- ▶ développement durable,
- ▶ statut du travail salarié,
- ▶ formation professionnelle,
- ▶ économie sociale et solidaire,
- ▶ emplois (GPEC, compétences/qualifications),
- ▶ secteurs professionnels (commerce, santé, transports, énergie, éducation, poste, TIC, etc.) dans les dimensions internes (entreprises, salariés) et externes (usagers).

Lettre ouverte à Jean-Louis Tourenne

[Patrick SOULIER] > Démarche > Proposer [29 décembre 2005]

Jean Louis,
tu as affirmé l'importance que tu accordais au développement de l'usage des TIC dans une interview publiée sur le site de France Telecom. Je souhaite contribuer à ton objectif.

Jean-Louis Tourenne - *"Il n'y a de salut que dans la concurrence". Cela a-t-il valeur de vérité universelle ?*

Si le libéralisme est la meilleure solution pour régler le secteur de la boulangerie, ce n'est sûrement pas le cas pour un secteur comme celui des télécoms où l'accès au client est si inégalement facile.

La concurrence a permis d'afficher des prix bas pour l'accès haut-débit, le téléphone gratuit ou la télévision ADSL. Mais tout le monde ne peut en bénéficier.

En fait, les opérateurs font un choix marketing de mix prix/produit qui détermine le périmètre de leur opération. France Telecom ne peut se permettre de ne pas viser la couverture totale. Son choix marketing ne peut privilégier les prix bas et le contraint à donner la primauté à la composante produit de son mix prix/produit. Son périmètre d'opération est plus large avec une grande part sans concurrence. Ses prix sont plus élevés pour réaliser une péréquation tarifaire sur son périmètre. Le risque existe de les voir différenciés entre zones denses et zones moins denses pour reprendre des parts de marché sur les zones denses.

Voyant leur territoire non couvert, les collectivités territoriales veulent investir dans un réseau qui amène la concurrence partout. Louable intention, cette politique aboutit à mobiliser l'impôt au profit d'opérateurs qui produisent des marges de plus de 20%.

En fait, avec la réglementation libérale du secteur, le pays a échangé un service public qui a rapporté 160 Milliards de Francs entre 1982 et 1995 à l'Etat contre un service marchand qui va énormément coûter aux collectivités territoriales.

Jean-Louis Tourenne - *Le plus grand défi sera de consolider le tissu social : les TIC peuvent constituer un outil.*

La réponse du marché n'est pas à la hauteur de la demande sociale. Et l'encadrement réglementaire de l'ARCEP [1] (ex ART [2]), défenseur zélé de la concurrence, empêche toute utilisation des TIC comme outil de la cohésion sociale.

Les TIC sont un formidable outil d'information, de débat, de formation, d'intervention dans les affaires publiques, d'archivage et de mise à disposition pour tous du bien commun.

Les opérateurs n'ont pas pour objectif de répondre à ce besoin social. La création de valeur pour leurs actionnaires constitue leur seul horizon. Ils exploitent les réseaux existants : France Telecom a cessé d'effectuer l'entretien de son réseau et ses concurrents en exploitent les segments les plus denses.

Jean-Louis Tourenne - *Faut-il vraiment de la fibre optique partout ? D'autres technologies ne pourraient-elles pas rendre les mêmes services moins chers ?*

L'ADSL est hégémonique aujourd'hui sur le haut-débit. C'est une technologie totalement adaptée à la réglementation libérale qui vise à limiter l'investissement pour maximaliser les marges. Elle permet d'exploiter le réseau de cuivre. Cela paraît raisonnable, mais plus le service est riche, plus les exclus sont nombreux. C'est une technologie intrinsèquement discriminatoire.

Satellite, radio ou courant électrique ont prétendu constituer des technologies alternatives. Elles n'ont pas su s'imposer et n'ont bien répondu qu'à quelques problématiques locales.

La fibre optique est la seule technologie qui permette de rendre n'importe quel service, aussi riche qu'il soit, à toute personne qui le demande. Mais son avènement est rendu impossible par le cadre réglementaire. France Telecom souhaite déployer une distribution en fibre optique, mais l'ARCEP lui impose le dégroupage. Il n'y aura donc pas de déploiement.

La seule solution, compte tenu du cadre réglementaire actuel, est de lancer un appel d'offre national ou européen de service universel de distribution par fibre optique - le périmètre doit être le plus large possible pour que la péréquation tarifaire soit la plus efficace possible. Un appel d'offre européen présenterait l'avantage de créer un consortium européen qui serait apte à se séparer des opérateurs pour que la concurrence entre les prestataires de services ne soit pas faussée. Cela donnerait, à un prix qui intègre le coût de l'universalité :

- ▶ un accès à toute la demande pour les opérateurs,
- ▶ un accès à toute l'offre pour les clients.

Aucune autre technologie que la fibre optique permet cela.

Jean-Louis Tourenne - *L'ambition du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine est de faire du département un département pilote dans l'utilisation des technologies de l'information.*

Quand il présentait le rapport de la mission TIC commandée par Edmond Hervé en 2004, André Renault rêvait de voir un homme politique local devenir "Monsieur TIC". Tu es volontaire ?

Pour avoir une action puissante en matière de développement des TIC, il faut s'appuyer sur des projets existants. A côté des projets d'e-administration, d'e-citoyenneté des différents acteurs publics, c'est le ministère de l'éducation nationale qui a le plus ambitieux. Il cible un tiers de la population française : élèves, enseignants, partenaires et familles. C'est sur ce projet qu'il faut s'appuyer (**Voir** audition du CESR Pays-de-la-Loire).

A mon sens, le programme de Monsieur TIC, s'il est Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine comporte trois chantiers :

- ▶ Développer le projet du ministère de l'Éducation nationale pour les collèges du département.
- ▶ Militer auprès de la Région, des autres Départements de Bretagne pour que tous les lycées et collèges de Bretagne soient équipés.
- ▶ Animer le mouvement national ou, mieux, européen pour le service universel du haut-débit, national ou européen.

Amicalement.

Patrick SOULIER

[1] Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

[2] Autorité de Régulation des Télécommunications